

388 w 4

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 1997.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY.

Monsieur le Maire - J'ouvre la réunion du Conseil Municipal.

M. LESERRE, si vous voulez bien remplir le rôle de secrétaire de séance et procéder à l'appel.

Parmi les excusés, j'ai reçu une lettre de MM. BESSON, RENAR, DEROSIER et SULMAN (qui a donné son pouvoir à M. KANNER).

(M. LESERRE procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BERNARD, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, M. VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : MM. BARBAROSSA, BESSON, DEBEYRE, DEROSIER, LENGLET, Mme MATTIGHELLO, MM. RENAR, SULMAN (pouvoir).

Monsieur le Maire - Je vous remercie.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

97/468 - Conseils de Quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

Je voudrais, en saluant les Conseillers de Quartiers, vous faire part -il y a eu un renouvellement des Conseils de Quartiers le 18 mars 1996- des changements qui sont intervenus suivant la procédure réglementaire, consultation des Présidents de Conseil de Quartier, ou des groupes politiques qui ont transmis les noms des nouveaux candidats qui sont soumis au vote et à l'approbation du Conseil Municipal.

Je remercie de leur présence tous les Conseillers de Quartiers qui sont parmi nous.

Conseil de Quartier des Bois Blancs : pour remplacer Madame Isabelle CHAON, Monsieur Bruno LAFFORT.

Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune : pour remplacer Monsieur Léon DUCANCHEZ, Monsieur Georges COSSART.

Conseil de Quartier Vauban-Esquermes : pour remplacer Monsieur Christian VELDEMAN, Monsieur Patrick PETITPREZ.

Conseil de Quartier de Wazemmes : pour remplacer Madame Sabrina SCHLIWANSKI, Monsieur Ahmed DRAOUI.

.../...

Je demande au Conseil Municipal un vote formel puisque les Conseillers de Quartier sont élus au deuxième degré par le Conseil Municipal.

Que ceux qui sont d'accord avec l'ensemble de ces propositions le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Ils sont donc élus à l'unanimité. Je les félicite en votre nom. Ils pourront par conséquent siéger dans les Conseils de Quartiers.

Mesdames, Messieurs, chers Lillois et chers collègues, en ouvrant cette dernière séance du Conseil Municipal avant les vacances, je crois nécessaire de revenir brièvement sur les événements politiques qui ont marqué ce mois de juin 1997.

En effet, à l'issue des élections législatives consécutives à la dissolution de l'Assemblée Nationale, voulue par le Président de la République, une majorité de Gauche a été élue, un nouveau Premier Ministre a été désigné et un nouveau Gouvernement formé.

Outre un bouleversement du contexte politique national, ces élections ont entraîné une situation tout à fait singulière dans notre Conseil Municipal, unique dans l'histoire de Lille, puisque, au lendemain du second tour des élections, notre assemblée comportait 6 Parlementaires, soit 4 Députés et 2 Sénateurs.

Aujourd'hui, cette configuration exceptionnelle a encore évolué puisque Madame Martine AUBRY, Premier adjoint, élue dans la cinquième circonscription, a été nommée Ministre de l'Emploi et de la Solidarité. Elle a donc laissé son siège de Député à son suppléant, Monsieur Bernard DAVOINE.

Je tiens en votre nom et en mon nom personnel à adresser à Madame AUBRY mes plus vives félicitations, d'abord pour son élection comme Député et surtout pour sa nomination en qualité de Ministre.

Mme AUBRY se situe dans la hiérarchie ministérielle au second rang, derrière le Premier Ministre, Lionel JOSPIN. C'est dire la priorité qu'accorde le Gouvernement à ces deux domaines essentiels que sont l'emploi et le social. Ses responsabilités sont donc considérables et je veux lui adresser tous nos chaleureux encouragements pour l'immense tâche qu'elle a sans tarder commencé à accomplir.

Je lui souhaite bien entendu de réussir pleinement dans ses fonctions, c'est-à-dire de répondre aux nombreuses attentes des Français et de faire avancer ces problèmes comme elle saura certainement le faire.

En tous les cas, nous sommes très heureux de compter parmi nous un membre du Gouvernement.

(applaudissements).

Il y a des rites, cher ami (s'adressant à Monsieur DECOCQ°)... On comprend qu'ils soient appliqués par les uns et que les autres soient respectueux et veuillent bien nous regarder faire. Je dis cela avec un clin d'oeil parce que vous m'en faisiez un tout à l'heure...

Je tiens également à transmettre nos félicitations :

.../...

. à Monsieur Bernard DEROSIER, Député sortant, élu dans la deuxième circonscription,

. à Bernard ROMAN, élu dans la première circonscription, à laquelle je suis particulièrement attaché puisqu'elle fut celle de Roger SALENGRO et la mienne.

(applaudissements).

. ainsi qu'à Alain CACHEUX, élu dans la troisième circonscription, à la surprise générale... peut-être pas pour vous mais pour nous... en tout cas, pas la sienne, ce qui est absolument extraordinaire.

(applaudissements).

Je lui adresse nos vives félicitations, en particulier pour l'entêtement avec lequel il a cru à sa victoire. Vous voyez, il suffit d'y croire... Ce n'est pas suffisant, cher Alain, je le sais bien... je suis bien placé pour le savoir. Mais, le moral, cela aide. Il faut dire que tous avaient le moral.

J'ai encore dans les mentions particulières Monsieur le Député-Maire de notre Commune Associée d'Hellemmes qui a été désigné Questeur à l'Assemblée Nationale. Vous savez que ce sont de hautes fonctions dans cette Assemblée.

Je suis persuadé que nos Parlementaires vont s'investir pleinement en faveur de la défense des intérêts de notre pays et dans leur action, mais également au profit de nos grands dossiers régionaux susceptibles d'accroître le développement de la région, de la métropole et de la ville de Lille.

Evidemment, ce n'est pas à chaque mandature que nous avons ainsi un aussi grand nombre de Députés, et en particulier d'Adjoints qui soient situés en haut du tableau, qui vont remplir leurs fonctions de Ministre et de Députés. Pour autant, je ne change rien aux délégations que je leur ai données. Je les ai reçus les uns et les autres, ils ont manifesté leur intérêt de servir leur ville et par conséquent d'honorer leurs délégations, et je les en remercie.

En ce qui concerne Madame AUBRY, dont on devine facilement que de tenir un Ministère aussi important que le sien implique tout de même d'être à Paris et de défendre les intérêts de la France, bien entendu, mais elle n'oublie par pour autant ceux de Lille. Je dois dire que, avec Monsieur de SAINTIGNON qui est à son cabinet à Paris et qui est ici à Lille, il lui sera sans doute plus facile d'assurer une liaison et de faire en sorte que la délégation soit tenue dans les meilleures conditions.

En tout cas, je la remercie d'avoir souhaité que les choses puissent s'opérer de cette manière. Je remercie également Monsieur de SAINTIGNON.

Voilà pour l'organisation de nos travaux. Bien entendu, il y aura quelques dispositions intérieures au niveau de la coordination que je présiderai moi-même mais ce sont des problèmes qui relèvent de notre organisation intérieure. Il n'est certainement pas loisible d'en dire davantage ici sur ces données de l'organisation interne de notre Municipalité, le Secrétaire Général, le Secrétariat Général, l'ensemble de l'Administration et bien entendu les élus.

J'en viens maintenant au traditionnel carnet et aux communications.

Carnet

Deux d'entre nous viennent de connaître la douleur de perdre leur mère.

.../...

D'abord, Monsieur Raymond VAILLANT, Conseiller Municipal délégué, et ami personnel de longue date, a subi cette pénible épreuve au début de ce mois. Retenu au Sénat, je n'ai malheureusement pas pu assister aux funérailles à Cambrai. Toutefois, mon épouse, Gilberte MAUROY, s'y est rendue. Je sais que plusieurs élus étaient également présents et le Secrétaire Général plus particulièrement.

Cher Raymond, je te renouvelle l'expression de mes plus vives condoléances et celles du Conseil Municipal, ainsi qu'à ta femme, Yvonne, et à tes enfants.

Quelques jours plus tard, c'est notre collègue, Maître Jean-Louis BROCHEN, Conseiller Municipal délégué, qui était lui aussi éprouvé par la disparition de sa maman. Les cérémonies de funérailles se sont déroulées dans l'intimité familiale, volonté que nous avons respectée.

A vous, Maître BROCHEN, à votre famille, j'exprime à nouveau mes plus sincères condoléances et celles du Conseil Municipal.

Alors que ces deux collègues ressentaient émotion et tristesse et étaient dans la douleur, Monsieur Bouziane DELGRANGE, Conseiller Municipal délégué, vivait lui un grand moment de bonheur. C'est cela la vie... En effet, le 22 juin, son foyer s'agrandissait à l'occasion de la naissance d'un second enfant, une petite fille qui porte le joli prénom d'Ambrine.

Au nom du Conseil Municipal, je vous renouvelle, Monsieur DELGRANGE ainsi qu'à votre compagne Catherine, mes plus chaleureuses félicitations.

(applaudissements).

Et ce midi j'ai appris la naissance, survenue ce matin, de Jérôme ROUSSEAU, premier petit-fils de notre collègue Monsieur Christian BURIE, Conseiller Municipal délégué.

(applaudissements).

Je lui adresse, au nom du Conseil Municipal, mes plus vives félicitations, ainsi bien sûr qu'à ses enfants, les heureux parents de Jérôme.

Distinctions.

Par décret du Président de la République en date du 14 mai dernier, notre collègue Madame Claire DAVAL, Conseiller Municipal et Universitaire, a été promue Officier de l'Ordre National du Mérite, au titre du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Mme DAVAL avait été élevée au grade de Chevalier en juin 1988.

Au nom du Conseil Municipal, je vous adresse à nouveau, Madame, mes vives félicitations pour cette distinction. Et le Conseil Municipal se joint à ces félicitations.

(applaudissements).

Départ.

Comme vous le savez déjà, Monsieur Jean-Luc BREDEL, Secrétaire Général Adjoint chargé du développement culturel, s'apprête à quitter Lille. Il le fera sans doute au mois de septembre et on aura l'occasion d'organiser une petite manifestation à l'occasion de son départ.

.../...

Il y a six ans, il nous arrivait de Vienne. Il retrouve donc son tropisme germanisant en rejoignant l'Allemagne dès le 1er septembre prochain, et plus particulièrement la ville de Cologne, qui est jumelée à Lille.

Professeur agrégé d'allemand de formation, Monsieur BREDEL a déjà dirigé plusieurs instituts français en Allemagne et en Autriche. Celui de Cologne est un institut réputé et renommé.

Arrivé à Lille le 1er septembre 1991, en tant que Directeur du service Action Culturelle, je l'ai nommé Secrétaire Général Adjoint chargé du développement culturel le 1er janvier 1994 pour tenir compte de sa haute valeur professionnelle.

Avec les élus concernés il a contribué au formidable développement culturel qu'a connu la ville pendant cette même période. Je citerai notamment l'ouverture du Zénith, du nouvel Aéronef, la reprise du lyrique et plus récemment la réouverture du Musée des Beaux-Arts.

En prenant la tête de l'Institut Culturel Français de Cologne, il est certain que Monsieur BREDEL participera au renforcement des relations culturelles entre nos deux villes qui sont déjà jumelées.

C'est une ville avec laquelle il y a eu beaucoup d'échanges, il y en a toujours d'ailleurs, et je pense que ces échanges ne pourront que s'amplifier.

En tout cas, vous pourrez en être l'artisan, Monsieur BREDEL.

Je précise qu'à ses qualités professionnelles, il faut ajouter une virtuosité d'artiste puisque Monsieur BREDEL est un guitariste classique émérite, qui donnait encore vendredi soir un concert de haut niveau.

J'ajoute encore qu'en décembre dernier, Monsieur Jean-Luc BREDEL avait été élu Président de la toute nouvelle association des responsables culturels de la métropole lilloise.

Bien sûr, nous regrettons son départ mais il s'agit d'un choix personnel auquel nous nous conformons.

Je vous remercie, Monsieur BREDEL, du travail accompli à la Ville et je vous en félicite très vivement. Je vous adresse également mes vœux de pleine réussite dans vos nouvelles fonctions.

J'en viens à l'évocation d'un autre départ, en retraite cette fois. En effet, Madame Michèle ROTSAERT, qui est sagement assise au milieu du Conseil Municipal, administrateur territorial, directeur du service des instances, administration et logistique, à qui j'ai demandé de prendre place au milieu des élus -c'est ce qu'elle a fait- officie aujourd'hui pour sa dernière séance. C'est elle qui a en charge en particulier tout le secrétariat du Conseil Municipal.

Chacun dans cette salle connaît Madame ROTSAERT. Ce cadre municipal a effectué un parcours remarquable, exemple même d'une brillante carrière dans la fonction publique territoriale.

Entrée à la Mairie le 1er janvier 1956 en qualité de commis, elle a gravi tous les échelons de la hiérarchie, montrant ainsi ses grandes capacités d'adaptation, et son sens du service public.

Après avoir dirigé les services culturels, ceux de l'action sociale, puis du personnel, Madame ROTSAERT est affectée depuis avril 1993 à la direction du secrétariat des instances, administration et logistique.

.../...

Depuis cette date, c'est donc elle qui notamment prépare avec soin nos réunions du Conseil Municipal et qui en assure le suivi, en liaison bien entendu avec Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur Raymond VAILLANT, Conseiller Municipal délégué au secrétariat du Conseil Municipal.

Parallèlement à ses activités professionnelles, Madame ROTSAERT a œuvré au sein de diverses associations (Inter-Age, Denier des Ecoles Laïques, Université Populaire, Association Robert LANNOY, Association des Administrateurs Territoriaux, AMOPA) ce qui lui a valu d'être nommée Délégué Départemental de l'Education Nationale et d'être élevée au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques.

Mme ROTSAERT a d'autant plus de mérite qu'elle a perdu son mari, employé municipal, victime d'un accident. J'arrivais, j'étais Premier Adjoint, Madame, lorsque votre mari est décédé. Il était d'ailleurs le Directeur de la Caisse des Ecoles. C'était un brillant fonctionnaire qui est mort par conséquent relativement jeune.

En vous félicitant sincèrement pour votre brillante carrière et en vous remerciant de tous les services rendus à la Ville, je vous adresse, Madame, mes vœux chaleureux de longue et paisible retraite, avec beaucoup d'activités, naturellement, entourée de l'affection de vos deux enfants et, je crois, cinq petits-enfants.

Je suis particulièrement heureux de vous remettre -ce que je vais faire maintenant- la Médaille d'Or de la Ville.

(remise de la médaille).

(applaudissements).

Quelques communications.

D'abord, de grands événements, qui ne sont pas politiques ceux-là, trois événements culturels de grande ampleur dans notre ville.

Il s'agit évidemment en premier lieu de l'inauguration du Musée des Beaux-arts rénovés, les 7 et 8 juin.

Après une cérémonie officielle en présence de Monsieur CHIRAC, Président de la République, et de Ministres nouvellement nommés, dont Madame Martine AUBRY, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Madame Catherine TRAUTMAN, Ministre de la Culture et de la Communication, Monsieur Bernard KOUCHNER Secrétaire d'Etat à la Santé, Madame Michèle DEMESSINE, Secrétaire d'Etat au Tourisme, une inauguration rassemblant les personnalités locales était organisée le lendemain, précédant elle-même l'ouverture gratuite au public le dimanche après-midi.

Ces manifestations ont été une totale réussite et j'en remercie l'ensemble des organisateurs. Près de 8 000 personnes ont tenu à vivre ce premier jour de réouverture et l'enthousiasme était général. L'envie de revenir aussi, les premières statistiques le montrent. L'attractivité de ce superbe équipement culturel est déjà énorme.

Ainsi, du 8 au 25 juin, plus de 41 000 personnes ont visité le Musée alors qu'elles n'étaient que 56 000 pour toute l'année 1990, dernière année complète d'ouverture du Musée. Ces chiffres sont remarquables et je suis persuadé que la barre des 200 000 visiteurs annuels attendus -on en a souvent parlé- sera largement franchie.

.../...

Nous pouvons d'ores et déjà constater que le Musée des Beaux-Arts remplira parfaitement les rôles que nous avons souhaité lui assigner.

Un pôle culturel de premier plan tout d'abord pour la richesse des collections présentées mais aussi une fonction d'appel touristique qui complète les efforts d'attractivité que nous avons entrepris depuis plusieurs années, avec la mise en valeur de notre patrimoine historique, la création d'Euralille ou l'ouverture de Lille Grand Palais.

Comme je m'y étais engagé, je tenais aussi, à l'occasion de ce Conseil Municipal, à faire un rapide point financier de cette opération. J'en avais pris l'engagement, je tiens à vous le préciser.

Le coût global de la rénovation s'élève à 236 MF hors taxes, soit 280,9 MF TTC, somme à laquelle il faut ajouter la restauration des oeuvres, 15 MF, et les plans-reliefs, 2,5 MF. Soit au total environ 300 MF TTC.

Le montant des concours financiers extérieurs est particulièrement élevé : 62 % du coût hors taxes des travaux 83,5 MF ont été obtenus de l'Etat, c'est un chiffre record mais vous savez qu'il résulte de cet accord de paix que j'avais conclu avec le Premier Ministre de l'époque qui est actuellement Président de la République, à la suite de polémiques sur les plans-reliefs.

38 MF de la Région.

20,7 MF du Département

4 MF du FEDER, fonds européen.

Soit au total 146,2 MF.

La contribution du seul budget municipal a donc été relativement limitée.

Je voudrais par ailleurs insister sur deux autres éléments financiers permettant de relativiser le montant total des travaux :

- le prix très faible au mètre carré construit, 10 000 F, chiffre nettement inférieur aux chantiers de musées comparables.

- l'extrême limitation des travaux supplémentaires, de l'ordre de 5 %, et ce malgré des difficultés techniques considérables dues à la complexité de l'ouvrage.

Nous pouvons donc affirmer que nous avons conduit une belle opération. Aussi, je tiens à remercier à nouveau Madame BUFFIN et les services culturels, en particulier le Conservateur en Chef, Monsieur BREJON de LAVERGNEE, et Monsieur Jean-Luc BREDEL, Secrétaire Général Adjoint, nos services techniques - le Secrétaire Général, naturellement, y est associé- dirigés par Monsieur Michel COSSART. Nos partenaires financiers et toutes les associations et tous les Lillois et Lilloises qui ont soutenu ce projet et qui ont fait honneur, par leur visite, à cette belle réalisation.

Second événement d'importance : la fin des travaux de restauration de la Vieille Bourse et son inauguration lundi dernier.

Là encore, une seconde vie a été donnée à ce magnifique édifice qui confirme une nouvelle fois Lille au rang des grandes villes françaises par la richesse de son patrimoine.

.../...

Ici encore, il s'agit d'une restauration remarquable. D'abord par la technique employée pour rendre son âme à ce bâtiment édifié en 1652 par l'architecte lillois Julien DESTREE et restauré par un autre homme de l'art lillois, Etienne PONCELET.

Cette opération est remarquable également par la mobilisation collective qu'elle a permise pour sa mise en oeuvre.

Pas moins de cinq collectivités publiques : le Ministère de la Culture, avec la D.R.A.C. le Conseil Régional, le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Ville de Lille, et 24 entreprises mécènes réunies autour de Monsieur Bruno LIBERT, Président de l'Association Mécénat Vieille Bourse, ont mené cette action exemplaire reliée également par les commerçants bouquinistes, fleuristes qui a duré 8 ans -il y a bien eu quelques récalcitrants et on a eu quand même quelques problèmes mais c'est peu de choses- le temps nécessaire pour parvenir à ce symbole de la confiance retrouvée de Lille.

Je voudrais à nouveau ce soir redire mon admiration face à cette réussite et en remercier tous les acteurs, vous-même Monsieur Jean-Louis BROCHEN, au-delà, les services culturels, et tous ceux qui ont été associés à cette opération, que ce soient les services de l'architecture de l'Etat ou que ce soient les services du patrimoine qui nous ont aidés.

Je tiens à souligner d'ailleurs qu'il y a eu une manifestation à la Vieille Bourse. J'ai eu l'occasion de m'y exprimer au nom de la Ville, de remercier les uns et les autres. Mais je pense que la Ville n'est pas tout à fait quitte avec ceux qui ont participé à un mécénat tout à fait exceptionnel.

Par conséquent, lors de la Journée du Patrimoine, le 21 septembre prochain, nous organiserons des manifestations. En fin d'après-midi, il y aura une réunion à l'Hôtel de Ville au cours de laquelle nous remettrons des diplômes et des médailles aux lillois qui se sont préoccupés de leur patrimoine et qui ont ainsi permis d'enrichir le patrimoine collectif des Lillois.

Je le dis pour Madame BUFFIN et Monsieur BROCHEN, le soir, nous pourrions recevoir l'ensemble des mécènes, c'est-à-dire les représentants des cinq collectivités publiques, Monsieur LIBERT et les représentants de tous les mécènes rassemblés dans cette association.

Ce sera l'occasion de les honorer car il est tout à fait exceptionnel qu'autant d'entreprises, qu'autant de collectivités publiques, se rassemblent, donnent de l'argent comme ils l'ont fait pour faire revivre ce qui peut être considéré comme l'un des plus beaux bijoux de Lille.

J'espère, dans ces conditions, qu'enfin, notre dossier Lille Ville Touristique pourra être honoré par les départements ministériels concernés et que, dès lors que notre ville deviendra ville touristique, nous pourrons, en liaison avec les Offices du Tourisme, organiser des visites à Lille. Ce sera l'occasion d'accentuer encore l'attractivité de notre ville.

Enfin, dernier événement de cette activité culturelle qui est chargée, l'attribution du Prix Jean LEVY et le choix des lauréats du concours de l'exposition "Nul n'est artiste en son pays".

Comme vous le savez, lors de notre séance du 16 décembre dernier, nous avons accepté le legs consenti par Monsieur le Bâtonnier Jean LEVY. Je le remercie encore d'ailleurs de cette attention pour sa ville. Il a été Adjoint Honoraire de la Ville de Lille.

Cette libéralité, d'un montant de 300 000 F était spécifiquement destinée à la création d'un prix culturel à attribuer en alternance tous les deux ans avec le prix littéraire, à une association ou à un ou plusieurs lauréats choisis par la Ville.

.../...

Cette année, j'ai le plaisir de vous annoncer que le prix a été attribué à une artiste régionale, Madame Maire-Thérèse CHEVALIER, dont les oeuvres présentées pendant l'exposition "Nul n'est artiste en son pays" ont été unanimement appréciées par le jury chargé de sélectionner des artistes pour de futures manifestations.

Je tenais également à citer ce soir le nom des artistes dont les oeuvres feront l'objet d'une exposition ultérieure à Lille et d'un échange avec la ville de Bruges et une ville hollandaise.

Il s'agit de Jacques CHERIGIE, Claude COURTECUISSÉ, Yves DECROIX, Mireille DESIDERI, Henri EKMAN, Baudouin LUQUET, Anton MILK, Pierre OLIVIER, Bénédicte PIGANI, Vincent VALLOIS, Anne TOMADESSO et Denis et Pascaline VANTHOURNOUT-CARLASSARA.

Nous félicitons tous ces artistes et remercions notre collègue Jean-Louis BROCHEN d'avoir ainsi largement contribué à leur promotion.

Enfin, dernier élément de mes communications : le sport.

Je viens de citer la culture mais je dois dire que les 3ème Lilliades organisées par la Fondation AGIR Contre l'Exclusion se sont déroulées dans notre ville samedi et dimanche derniers.

10 épreuves sportives qui vont du canoë au football et du badminton au volley.

10 quartiers de Lille.

Et cette année, 420 jeunes.

Ces Lilliades se sont déroulées dans une très bonne ambiance sportive, à un point tel qu'il a été très difficile de décerner le Prix du Fair-Play, alors que les autres années, cela avait été un peu plus facile.

Ces Lilliades se sont une fois de plus déroulées dans un très bon niveau de compétition, chaque épreuve étant encadrée par des spécialistes des clubs sportifs de Lille qu'il faut saluer pour leur disponibilité.

Les résultats.

Premier : Fives (les deux précédentes éditions avaient été gagnées par le Faubourg de Béthune).

Deuxième : Faubourg de Béthune.

Troisième : Wazemmes.

Je dois dire qu'au stade de la Communauté Urbaine se déroulait le meeting d'Athlétisme. Très beau meeting d'athlétisme. Paris voulait nous coiffer pour ce meeting d'athlétisme. J'ai l'impression qu'ils auront du mal et je souhaite que le cas échéant la Ville et la Communauté Urbaine se mobilisent - elles le font d'ailleurs - pour défendre ce meeting d'athlétisme.

Compte tenu des deux records qui ont encore été battus, les athlètes aiment beaucoup la piste d'athlétisme du Stadium, et je suis persuadé qu'il faut garder cette grande et haute manifestation de l'athlétisme en France.

.../...

Je ne dirai pas que c'est ce qu'il y a de mieux dans le sport, chacun a son avis à ce sujet mais enfin l'athlétisme constitue la haute noblesse du sport. Et je dois dire que ce meeting a été de belle qualité.

Marie-Jo PEREC a été entourée de solidarité, d'amabilité et d'affection alors qu'elle avait été sifflée à Charletty. On comprend difficilement des publics qui peuvent adorer des sportifs et ensuite les rejeter comme s'ils pouvaient, tous les jours, gagner.

En tout cas, elle a été troisième et nous avons eu l'occasion de sympathiser avec elle.

Dernier sujet, historique cette fois : la célébration du 20ème Anniversaire de l'association Lille-Hellemmes.

Je rappelle que nous avons célébré dimanche dernier les 20 ans de l'association entre Lille et Hellemmes sous la forme d'une réunion exceptionnelle du Conseil Communal de la commune associée auquel se sont joints des membres du Conseil Municipal de Lille.

Quand je dis que nous avons célébré, il faut comprendre les membres de la Majorité Municipale puisque les élus de l'Intergroupe d'Opposition des assemblées de Lille et Hellemmes n'ont pas souhaité participer à cette manifestation.

Ils ont fait comme ils ont voulu, je ne porte pas du tout de jugement. En tout cas, ils sont aujourd'hui au Conseil Municipal de Lille.

Je tenais à dire ce mot. Bernard DEROSIER et moi-même avons eu l'occasion de rappeler les circonstances de cette association et de souligner son caractère exemplaire.

Un montage vidéo fut présenté à cette occasion et j'ai souhaité qu'il vous soit montré également ce soir.

Mais cette cérémonie fut surtout l'occasion pour Bernard DEROSIER et moi-même de rendre un nouvel hommage à Arthur CORNETTE, ancien Maire d'Hellemmes et cheville ouvrière de cette association.

Nous avons voulu par ailleurs marquer cette commémoration par un geste hautement symbolique mais aussi durable en donnant le nom d'Arthur CORNETTE à la nouvelle école élémentaire dite jusqu'à présent "école Euralille" qui cherche un nom, située rue Eugène Jacquet.

Ainsi son nom sera désormais associé à un équipement du nouveau quartier de Lille, concrétisation de sa modernité et de son développement. Concept qu'avait aussi constamment défendu Arthur CORNETTE au cours de ses mandats.

Les Hellemmoises et les Hellemois nous ont aidés à faire de Lille la ville qu'elle est devenue et ils nous ont certainement donnée l'audace de poursuivre le développement de la ville comme nous l'avons fait.

Par conséquent, il est bien normal que le Maire d'Hellemmes ne soit pas seulement honoré dans sa ville d'Hellemmes, mais qu'il soit honoré dans la grande ville qu'est Lille et par une école puisqu'il a été un instituteur exemplaire, Secrétaire du Syndicat des Instituteurs du Nord pendant de très longues années, et ensuite avec des responsabilités sur le plan national. Il a été aussi pendant plusieurs mandats Député du Nord.

.../...

Je pense que nous pouvons maintenant voir cette vidéo.

(projection de la vidéo).

Ainsi s'écrit l'histoire.

Nous pouvons passer aux dossiers qui sont à l'ordre du jour.

97/285 - Séance du 12 mai 1997 - Procès-verbal.

Je crois qu'il y a eu une contestation mais qu'on est arrivé à se mettre d'accord. Une phrase a été retirée. Il est inutile d'avoir des phrases polémiques dans les procès-verbaux des Conseils Municipaux.

Je le soumetts donc au vote tel qu'il est aujourd'hui.

Tout le monde est d'accord ? (oui).

Il est approuvé.

Il y a un certain nombre de dossiers qui, en Conseil Privé, sont passés sans débat : les Adjoints concernés n'éprouvent pas le besoin de faire un commentaire -on n'en finirait pas s'ils faisaient un commentaire sur tous les dossiers- et ensuite personne ne s'est exprimé pour critiquer ou pour faire une observation.

Je soumetts donc tels quels au vote du Conseil Municipal les dossiers 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 23 et 25.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter ces dossiers le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Tous ces dossiers sont donc adoptés.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Rapporteur : Monsieur le Maire.
en l'absence de Monsieur DEROSIER
Maire délégué

97/288 - Commune Associée d'Hellemmes - Salle DELANNOY - Accessibilité des Handicapés - Demande de subvention et réemploi.

97/289 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "RENAITRE - Versement d'une subvention de fonctionnement.

97/290- Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Primes à l'amélioration de l'habitat.

97/291 - Commune Associée d'Hellemmes - Théâtre de la Baraque Foraine - Subvention.

.../...

97/292 - Commune Associée d'Hellemmes - FESTIVAL QUINTEFEUILLE 1997 - Versement d'une subvention.

97/293 - Commune Associée d'Hellemmes - Droits de scolarité - Tarifs de l'Ecole de Musique.

97/294 - Commune Associée d'Hellemmes - Associations sportives - Ecoles de Sports - Subventions.

97/295 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Sportive Hellemmoise - Section Cyclisme - Demande de subvention pour frais de déplacement au Championnat de France.

97/296 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Club Montgolfières-Sport-Aventure" d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement.

97/466 - Commune Associée d'Hellemmes - Association des Jeunes Hellemmois soucieux de leur avenir - Versement d'une subvention de fonctionnement.

Adoptés.

Chemise n° 7

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller municipal délégué

97/365 - Participation au Festival International de la Jeunesse organisé par la Ville de Leeds - Règlement des dépenses.

97/366 - Organisation de "Journées Lilloises" à Kharkov (Ukraine) - Règlement des dépenses et admission en recettes de subventions.

97/367 - Echanges de Jeunes dans le cadre des Centres Aérés - Juillet-Août 1997 - Règlement des frais.

Adoptés.

Chemise n° 8

ACHATS PUBLICS

Rapporteur : Monsieur BURIE,
Conseiller municipal délégué

97/368 - Parc automobile - Fourniture de carburants durant les années 1998 à 2000 - Marché à commandes sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

Adopté.

Chemise n° 9

CITOYENNETE - MEDIATION

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseiller municipal délégué

97/369 - Ecole Brunschvicq-Rousseau - Opération la "boîte à mots" - Subvention.

.../...

97/370 - Centre Social du Parc des Expositions - Action d'information avec l'IFCV - Subvention.

97/371 - Maison de Quartier Moulins-Belfort - Opération "Ecole de consommateurs" - Subvention.

97/372 - Association SAFIA (Solidarité aux femmes d'ici et d'ailleurs) - Subvention.

Adoptés.

Chemise n° 10

RELATIONS INTERCULTURELLES
- INTEGRATION

Rapporteur : Monsieur CALONNE,
Conseiller municipal délégué

97/373 - Association Solidarité aux Femmes d'ici et d'Ailleurs - Subvention.

97/374 - Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine - Subvention.

Adoptés.

Chemise n° 11

ACTION HUMANITAIRE

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,
Conseiller municipal délégué

97/375 - Subventions destinées à une association - Année Européenne de Lutte contre le Racisme.

97/376 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

Adoptés.

Chemise n° 12

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,
Adjoint au maire

97/377 - Bilan de clôture de la Faculté de Droit de Moulins.

Adopté.

Chemise n° 13

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au maire

97/378 - Mise en valeur du patrimoine architectural lillois - Participation financière de la Ville pour le ravalement de l'immeuble des facultés catholiques, angle rue du Port, boulevard Vauban.

97/379 - Ravalement de façades - Subventions.

97/380 - Modification de limites territoriales et projet d'échange de terrains privés communaux entre la Ville de Lille et la Ville de Lambersart.

Adoptés.

.../...

ACTION FONCIERE

97/381 - Aménagement des abords de la Cathédrale Notre Dame de la Treille.

97/382 - Terrains sis à Lille, rue de Cannes et rue de l'Arbrisseau.

97/383 - Vente par la Ville de Lille de deux immeubles sis à Lille, 29 rue d'Arras, n°s 3 et 4 cour Planque.

97/384 - Immeuble sis à Lille, 203 rue du Buisson - Achat par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille après exercice du droit de préemption.

97/385 - ZAC de la Haute Deûle - Transformation de l'avance de la Ville en acquisition foncière partielle de l'ancienne Usine Le Blan.

Adoptés.

HABITAT

97/386 - Maintien des courées - Programme 1997.

97/387 - Projet d'OPAH dans le quartier de Fives.

Adoptés.

Chemise n° 14

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au maire

97/388 - Prix Jean Levy - Attribution du prix.

97/389 - Association Kiko Théâtre - Attribution de subvention.

97/390 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lots M2-M3-M9 et M11 - Modification des prestations.

97/391 - Musée de l'Hospice Comtesse - Conservation préventive du fonds photographique - Subvention de la DRAC - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

97/392 - Musée de l'Hospice Comtesse - Opération "Photographier pour voir" - Ventes de planches de vignettes - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

97/393 - Théâtres Municipaux - Réalisation de décors-costumes d'opéra - Appel d'offres - Autorisation.

97/394 - Dépenses relatives aux frais d'hôtel et de transport de personnalités invitées à l'inauguration du Palais des Beaux-Arts.

Adoptés.

Chemise n° 17

.../...

**ENFANCE - POUPONNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE**

Rapporteur : Monsieur le Maire
en l'absence de Monsieur SULMAN
Conseiller Municipal délégué

97/406 - Contrat Enfance - Subventions destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales.

97/407 - Subventions destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structure mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

97/408 - Protection de l'Enfance - Participations financières ou subventions destinées à des structures diverses associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales.

Adoptés.

Chemise n° 18

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au maire

97/409 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n° 23

ACTION SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur le Maire
en l'absence de Monsieur BESSON
Adjoint au maire

97/443 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles d'organisation.

97/444 - Salle de sports du Pôle Sportif du Vieux-Lille - Construction de deux murs d'escalade - Financement.

97/445 - Complexe Sportif du Mont de terre - Avenant à la convention d'utilisation.

97/446 - Gestion et utilisation du Centre Nautique de la Piscine Olympique Marx Dormoy par le Canoë Club Lillois et l'Union Nautique de Lille - Réactualisation de la convention.

97/447 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Quartier de Fives - Stade des Alouettes - Réfection du plateau d'E.P.S.

97/448 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Quartier du Faubourg de Béthune - Aménagement du Stade Léo Lagrange.

97/449 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Quartier de Lille-Sud - Création d'une maison d'accueil et d'informations sportive au Stade de l'Arbrisseau.

97/450 - Aménagement de sanitaires pour handicapés au Complexe Sportif du Mont de Terre.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 25

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

Rapporteur : Madame DAVIDT.
Adjoint au maire

97/458 - Maison de l'Education Permanente Place G. Lyon - Opération de rénovation et de mise aux normes, coordonnée avec l'aménagement des locaux de l'ILEP.

97/459 - Vente par la Ville de Lille des murs de l'immeuble sis à Lille 7, rue des Manneliers.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Sur les dossiers du Maire, Monsieur DECOCQ, vous avez une observation.

97/286 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, dans les délégations du Maire, j'observe qu'il y a une action en justice concernant Monsieur DELTETE, exploitant du débit de boissons Le Bateau Ivre, pour lequel vous avez pris un arrêté interdisant l'utilisation excessive de la musique.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais évoquer, et peut-être anticiper sur un débat que nous aurions une autre fois, à l'occasion peut-être d'une question écrite, un sujet qui est quand même très préoccupant, qui est bien plus important mais de même nature que le sujet concernant Le Bateau Ivre, c'est, à quelques centaines de mètres de là, la situation du quartier des anciens halles et de la rue Masséna.

Personne n'ignore ici les dimensions d'incomptabilité grandissante chaque soir entre les multiples établissements de loisirs, de cafés, de restaurants, et les résidents.

Ce qui devrait être au fond une source de satisfaction d'avoir un quartier agréable où il est bon d'aller se détendre le soir, l'ancien quartier des halles participant, sous des formes très différentes, de cette spécificité de la vie nocturne lilloise, fait qu'aujourd'hui les résidents se plaignent -le mot est faible- de cette situation.

Dans Le Nous, Vous Lille d'avril 1997, on a lu qu'une charte de bonne conduite des établissements de nuit était annoncée.

Finalement, j'ai eu l'occasion d'en parler avec Monsieur ROMAN, il m'a annoncé des fermetures. Je sais bien que l'action municipale n'est pas facile mais, très franchement, Monsieur le Maire, je crois que là nous avons un problème d'une importance et d'une nature qui font que la Municipalité doit s'y impliquer totalement.

Il n'est plus possible qu'une partie de nos concitoyens soient victimes d'un tel excès de nuisances.

Et puis, la situation s'aggrave. C'est-à-dire que, au-delà des nuisances habituelles, il y a un problème de citoyenneté.

.../...

Je vous le livre tel qu'on me l'a rapporté. Naturellement, les résidants se sont organisés, ils sont allés voir vos représentants, ils ont une association, et tout dernièrement, les responsables de cette association me disaient qu'ils étaient maintenant quasiment pris à parti par certains propriétaires d'établissements.

Or, c'est après tout la défense normale, légitime, des intérêts d'un quartier et de ses habitants. Il est bien légitime qu'ils s'organisent en association et il est bien normal qu'ils manifestent leur désapprobation des nuisances qu'ils subissent.

Alors, je pense qu'il y a deux choses à faire.

La première, c'est un signe fort vis-à-vis de ses habitants.

La deuxième, c'est d'essayer, si cela est possible, de concilier avec intelligence une activité économique et une activité de vie tout court.

Cet enjeu ne justifie certainement pas comme souvent entre nous aucune polémique politicienne, mais nous voulons être rassurés sur le souci que vous avez dans cette municipalité de prendre réellement ce problème à bras-le corps. Dieu sait s'il est complexe.

Monsieur le Maire - M. ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, je veux rassurer Monsieur DECOCQ, tout en le remerciant de la manière dont il a posé le problème parce que c'est effectivement comme cela qu'il se pose.

La vie nocturne est une des dimensions de l'attractivité de la ville et, en même temps, cette vie nocturne, concentrée dans un secteur de Lille où on peut retrouver dans la nuit du samedi, vers 1 heure du matin, plusieurs milliers de personnes sur un linéaire de 150 mètres ou de 200 mètres, pose des nuisances considérables et inacceptables de la part de la Municipalité.

C'est dans ce sens que vous nous avez demandé il y a quelques mois, avec Monsieur ROUGERIE, Madame ROUGERIE et Monsieur MUTEZ, de rencontrer les représentants de l'association qui s'était créée et de mettre en oeuvre une procédure qui nous amène à essayer de prendre en charge l'ensemble du dispositif pour tenter de concilier ces deux problèmes.

Nous avons rencontré les exploitants, nous avons rencontré les riverains, puis les exploitants, puis les représentants de la Préfecture de Police, du Préfet délégué pour la sécurité, notamment le Commissaire Central. Nous avons pris un contact avec le Parquet.

Monsieur le Maire a mobilisé d'une manière exceptionnelle tous les services de la Ville sur les compétences qui sont les nôtres en matière de lutte pour l'hygiène et la sécurité et contre le bruit. Tous les établissements ont fait l'objet de visites pour contrôler que les normes de bruit et que les problèmes de sécurité et d'hygiène étaient respectés.

A la suite de cela, nous avons pris un certain nombre de décisions qui ont été signées par le Maire la semaine dernière et qui vont conduire effectivement à ce que tous les établissements qui ne sont pas conformes sur les critères existants soient mis en demeure, c'est-à-dire sous peine de fermeture, de respecter les normes.

.../...

Et puis nous sommes allés plus loin puisque Monsieur ROUGERIE et Monsieur MUTEZ ont élaboré, en liaison avec les commerçants, une charte de qualité qui amène les exploitants de ces bars de nuit à faire en sorte que la sécurité notamment et la tranquillité des riverains à l'extérieur de leurs établissements soient assurées en complémentarité de l'action qui est menée par la Police Nationale notamment sur ce secteur.

Je peux vous rassurer sur le fait que nous avons réellement pris ce problème à bras-le-corps. Nous avons le sentiment d'avancer. Il faut montrer effectivement à la population concernée que ce n'est pas un problème dont nous nous désintéressons et que toutes les bonnes volontés, celles des exploitants, celles des riverains, celles des jeunes aussi, des clients qui se rendent dans ces établissements et qui posent quelquefois -même si c'est rarissime- des problèmes de comportement qui peuvent entraîner quelques nuisances, conduisent à ce que l'on puisse concilier l'attractivité d'une ville qui a une vie nocturne et qui attire la jeunesse et puis la tranquillité des riverains qui est un droit républicain qu'on est en charge de faire respecter lorsqu'il s'agit de nos compétences.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

C'est un de mes soucis permanents. Pendant des années, les gens qui venaient disaient "Lille est une ville intéressante, c'est une ville qui grandit, qui nous intéresse, mais c'est triste le soir, il y a bien une animation sur la Grand'Place mais il n'y a pas moyen de trouver une boîte, etc." C'est la litanie que j'ai entendu pendant des années. Je ne l'entends plus maintenant.

Nous sommes devenus une ville de congrès. Le soir, les congressistes sortent et, bien entendu, le phénomène grand ville marque la ville.

Alors, en face de cela, plusieurs choses.

La première -mais on aura l'occasion d'en rediscuter en son temps- : je pense que la loi sur les pouvoirs de police du Maire est complètement dépassée maintenant. J'ai été tout à fait contre les initiatives de quelques Maires qui se sont singularisés en ce qui concerne ceux qui mendiaient sur la place publique. Je ne veux absolument pas leur apporter ma caution parce que je trouve qu'ils ont parfaitement eu tort.

Mais, d'un autre côté, la voie publique a changé. Elle n'est plus la même qu'il y a quatre ou cinq ans. Les pouvoirs de police qui sont les miens ne sont pas du tout adaptés. Les nomades s'installent n'importe où, la République s'en désintéresse... Il est extraordinaire que dans une ville comme la nôtre qui a beaucoup changé il puisse y avoir des nomades qui s'installent n'importe où.

Ils sont allés à Loos où ils se sont rassemblés sur la Grand'Place et y ont provoqué une manifestation complètement déplacée. On leur a demandé de partir ailleurs, ils ont fait semblant de partir vers Dunkerque et ils sont revenus se réinstaller.

Maintenant, ils s'installent sur la butte. Bientôt, on verra une carriole tout en haut de la butte à l'entrée de Lille...

Je dis cela parce que cela montre un dérèglement. Incontestablement, sur ce plan, ceux qui ont la responsabilité de l'ordre républicain... la République doit s'honorer, on ne fait pas n'importe quoi !

Il y a un Préfet de Police, qui a montré d'ailleurs qu'il était un vrai policier, mais j'attends qu'il prenne des mesures dans ce domaine.

.../...

La loi n'est peut-être pas bien adaptée non plus. En fait, il faut toujours trouver le juste milieu entre une République démocratique où chacun aspire à vivre en paix et puis d'un autre côté la rigueur indispensable par rapport à tout ce qui défraie la chronique.

Je ne pensais pas aborder ce sujet mais je l'improvise parce que c'est un sujet qui me tient à coeur et j'aurai l'occasion de provoquer des développements sur ce plan-là.

En ce qui concerne la nuit, il y a un fonctionnaire, Monsieur CAMUSET, que je remercie de ce travail, et qui est le "Monsieur de la Nuit" à Lille. Toutes les nuits, il est dans Lille, il fréquente les bars, il va trouver les patrons pour les tempérer chaque fois que nous avons des problèmes. Il me fait un rapport qui passe par l'Inspection Générale, le Secrétariat. Je regarde cela avec attention. J'ai pris récemment 10 arrêtés de fermeture de bars, disons sur deux mois. Ceci pour vous dire que j'en ai parfaitement le souci.

Je voudrais ajouter ceci.

M. ROMAN vous a donné un certain nombre d'indications mais lorsqu'on réabordera ce sujet, que vous pourriez d'ailleurs évoquer très sérieusement en Commission, comme nous le faisons ce soir, il faut bien convenir que, quelque part dans Lille, il doit y avoir un endroit qui soit celui des cafés, du bruit, etc. même si nous voulons le limiter.

Avant, il n'y en avait pas. Plutôt que d'avoir quelque chose de diffus qui vienne gêner tous les quartiers, entre parenthèses j'avais pensé que ce serait plutôt du côté des portes : la Porte de Gand, la Porte de Roubaix, eh bien non, je ne sais pas pourquoi c'est rue Masséna, rue Solférino, rue du Faisan, autour du pavillon des halles que cela s'est cristallisé. Et maintenant, c'est un mouvement incontournable.

Alors, ce quartier -même si je ne tiens pas du tout à avoir un Montmartre à Lille- c'est notre quartier nocturne.

Mais, j'ai l'impression qu'on aura bien du mal, malgré tous nos efforts, à faire en sorte que les gens puissent bien dormir dans ce quartier.

Le minimum est de fixer un certain nombre de règles et d'y être présent avec la police de nuit. C'est ce que nous voulons faire. Jusqu'à maintenant, nous avons eu essentiellement une police de jour mais il pourrait sans doute y avoir une brigade de nuit. J'y pense. La Ville devrait avoir deux voitures de police la nuit dans les endroits les plus névralgiques comme celui-là.

Bref, nous tentons de concilier la nécessité d'avoir d'un côté un quartier nocturne et puis, d'un autre côté, une ville tranquille où l'on puisse dormir le soir.

Pour ceux qui sont intéressés par ce problème, on pourra, le moment venu, approfondir cette question. Monsieur ROMAN l'a fait. Vous-même, vous l'avez fait. Eh bien, continuez votre réflexion et puis un jour viendra où on mettra cela noir sur blanc et on interviendra auprès de tous ceux auprès de qui on doit intervenir pour essayer d'apporter des solutions plus satisfaisantes encore que celles d'aujourd'hui. J'ai déjà mis en place une organisation avec la police municipale et avec cet agent de nuit. Et j'agis avec la plus grande fermeté envers ceux qui organisent ce tapage.

Merci, au fond, d'avoir posé cette question. Ce n'était pas prévu mais je crois que cela valait la peine d'en parler.

Adopté.

.../...

Jacques RICHIR.

97/287 - Dénomination de voies nouvelles dans le lotissement du site des anciens abattoirs.

Adopté

97/417 - Ecole élémentaire d'Euralille - Dénomination.

M. RICHIR - Je voudrais intervenir sur la désignation d'un nom pour l'école internationale d'Euralille.

Je dois vous faire part de notre surprise lorsque nous avons découvert cette délibération.

Nous avons beaucoup de respect et de considération pour Monsieur Arthur CORNETTE mais nous sommes étonnés de découvrir cette proposition et surtout sa formulation : *"Nous avons estimé qu'il convenait de marquer cette commémoration"*. Or, si vous me permettez une boutade, il y a quelques mois, nous nous étions amusés avec le film "Quatre mariages et un enterrement", aujourd'hui, je pense que c'est en fait "Trois enterrements et un mariage" parce que, pour honorer cette fusion Lille-Hellemmes, sur laquelle chacun portera le regard qu'il souhaite porter, nous allons enterrer trois concepts importants de notre vie municipale, de notre action municipale passée.

Nous allons enterrer un peu de démocratie locale.

Nous allons enterrer l'école internationale d'Euralille.

Et nous allons peut-être enterrer le caractère international d'Euralille.

Je m'explique.

L'article 31 du règlement intérieur des Conseils de Quartiers prévoit que sur un certain nombre de sujets il faut annexer l'avis du Conseil de Quartier, et en particulier pour la désignation d'un établissement.

J'ai sous les yeux la délibération de la réunion du Conseil de Quartier du 26 septembre 1996 de Saint-Maurice-Pellevoisin qui s'est penché sur cette question et qui, après un débat extrêmement intéressant -où l'on apprend d'ailleurs que Madame CAPON avait plaidé pour un nom de femme et en particulier pour Simone de BEAUVOIR, que Monsieur DEBIEVE, Président du Conseil de Quartier, avait plaidé pour Marguerite YOURCENAR, et on peut penser effectivement que la grande dame, auteur des Archives du Nord, en face des tours d'Euralille, cela jetait une passerelle entre le passé et l'avenir- et finalement, ce soir-là, le Conseil de Quartier, qui avait travaillé, qui avait nommé un rapporteur, avait proposé par 22 voix pour et 2 abstentions la dénomination "Simone de BEAUVOIR".

Apparemment, la délibération du Conseil de Quartier est passée à la trappe.

Le sujet n'est probablement pas majeur comme d'autres sujets mais cela est tout à fait regrettable.

Deuxième sujet : le caractère d'école internationale.

Vous vous en souvenez certainement, Monsieur le Maire, nous avons eu un débat un peu vif il y a quelques années sur cette école d'Euralille. Et, alors que je m'étonnais en Conseil de Communauté du coût élevé de sa construction -24 MF, trois fois plus qu'une école habituelle- vous avez fortement insisté et Monsieur CACHEUX également-, j'ai relu ses interventions-, en justifiant le prix élevé, le choix d'un architecte prestigieux, par le caractère international de cette école. Vous aviez ajouté qu'elle était destinée à accueillir les enfants de cadres étrangers. .../...

Aujourd'hui, on voit bien hélas qu'il n'en est rien et je crains que le choix de cette appellation -encore une fois, sans remettre en cause bien entendu la mémoire d'Arthur CORNETTE- ne favorise pas le caractère international.

Enfin, dernier point. N'est-ce pas totalement le caractère international d'Euralille que nous abandonnons, alors même que cette école devait en être un élément essentiel ?

Ces jours-ci, l'ancienne tour du World Trade Center, devenue Tour Lille-Europe, est en train de devenir une Cité Administrative n° 2 avec la relocalisation d'un certain nombre d'administrations ou d'organismes apparentés.

Nous pensons, pour notre part, qu'il aurait mieux valu pour cette école choisir un nom prestigieux, international, pour ne pas abandonner le caractère international.

Je prends un exemple tout simple.

Ce matin, la France a commémoré le décès du Commandant COUSTEAU, connu partout à travers le monde, des témoignages de sympathie venant des Etats-Unis et d'U.R.S.S. On peut se demander s'il n'aurait pas mieux valu, pour un tel équipement, dont nous ne voulons pas abandonner le caractère international pour l'avenir, choisir un nom de ce type.

Alors, je me demande si la solution la plus sage ne serait pas de retirer cette délibération, de donner le nom d'Arthur CORNETTE, dont la mémoire mérite d'être honorée, à un autre équipement ultérieur, mais de choisir un nom hautement symbolique pour cette école internationale d'Euralille, si nous ne voulons pas enterrer définitivement le caractère international de cette école et de ce centre d'affaires.

Monsieur le Maire - M. RICHIR, je voudrais vous répondre.

D'abord, j'ai toujours beaucoup de scrupules à aborder ces problèmes de dénomination. Vous m'accorderez que depuis les quelques années où je suis Maire, je n'ai pas embarrassé les réunions du Conseil Municipal avec des problèmes de dénomination. Nous avons fait le strict nécessaire, ce qui était véritablement indispensable.

Pourtant, j'ai le sentiment que nous n'avons pas fait assez et j'ai la ferme volonté d'actualiser ce qui va m'attirer, j'en suis persuadé, un certain nombre de désagréments. Une ville doit être le reflet du siècle et de tous ceux qui ont traversé ce siècle, qui ont pu rendre des services à la ville ou bien qui se sont imposés sur les plans universel, européen, national, pour être dans la ville.

Or, il y a dans la ville des noms qui ne signifient plus rien du tout. Par exemple, il y a une école DUPLEIX, une rue DUPLEIX, il y avait un bâtiment DUPLEIX. Il y a ainsi des noms qui sont répétés plusieurs fois.

Le Recteur DEBEYRE et Monsieur Raymond VAILLANT travaillent là-dessus et leurs travaux vont être maintenant mis à jour pour que le 1er janvier prochain -afin de coïncider avec le renouvellement de l'année et de ne pas trop embêter les commerçants- nous puissions changer les noms d'une quarantaine de rues de Lille et enfin y mettre des noms qui soient ceux du XXème siècle et qu'on ne soit pas uniquement au Moyen-Age, ou dans le XVIIème et dans le XVIIIème siècles, avec des noms qui n'appellent pas du tout à la mémoire.

Il me paraît tout à fait normal qu'une ville comme la nôtre, qui se veut projetée vers l'avenir, puisse au moins avoir enregistré les noms indispensables.

.../...

Donc, 40 noms de rues qui vont changer. Nous aurons sûrement des discussions autour des noms mais si nous ne faisons pas ce travail, ceux qui viendront après nous le reprocheront parce qu'ils s'étonneront qu'il manque un certain nombre de noms dans la ville. C'est un premier point.

Deuxième point. Il y a quand même des questions d'actualité. Je le dis pour le quartier de Fives qui est concerné. Je regrette peut-être un peu la manière dont les choses se sont passées mais sans regrets tout à fait excessifs parce que je vais vous répondre exactement.

D'abord, vous dites que nous aurions dû donner le nom de COUSTEAU. Je n'allais quand même pas le faire mourir avant qu'il ne meure réellement... Sur ce plan, vous êtes un peu singulier. Ces problèmes se sont posés il y a quelques semaines, je regrette, COUSTEAU n'était pas mort.

On peut penser effectivement à COUSTEAU, vous avez une très bonne idée et par conséquent on retiendra son nom pour nos noms de rues, c'est d'ailleurs plus significatif. Mais là, il s'agit d'un établissement scolaire.

J'ai demandé au quartier de nous donner des noms. J'ai toujours précisé qu'en ce qui concerne les dénominations, les quartiers nous faisaient des propositions et que c'était le Maire qui faisait des propositions au Conseil Municipal. C'est vous par conséquent qui, en dernier ressort, devez en décider.

La plupart du temps, tout marche très bien. On discute les uns et les autres, les quartiers font des propositions, on agit auprès des quartiers. Par exemple, à l'emplacement des abattoirs, des propositions me sont venues, elles étaient très bonnes et on les a toutes adoptées.

Ici, les propositions étaient quand même un peu singulières. Il s'agit d'une école primaire. Permettez-moi de dire que Simone de BEAUVOIR pour une école primaire, ce n'est pas tout à fait indiqué. Simone de BEAUVOIR pour les jeunes filles, peut-être, et encore, cela peut ouvrir une polémique. En tout cas, pour les petites filles, ce n'est pas tout à fait cela.

Rosa LUXEMBURG, c'est moi qui vous le dis, je suis un Socialiste... certains m'ont quelquefois dit "Socialiste Archaïque" alors que je suis entièrement projeté vers l'avenir. Rosa LUXEMBURG, dans les années 30, 40, 50, il y en a eu beaucoup.

Si certains ici tiennent à avoir une rue Rosa LUXEMBURG, on pourra leur donner une rue mais un établissement scolaire Rosa LUXEMBURG dans cette fin de siècle, je trouve que ce n'est pas non plus tout à fait dans la note.

On a cité aussi Camille CLAUDEL. J'espère que vous avez vu le film. Evidemment, c'est de l'actualité qui passe mais, très franchement, je veux bien participer à un débat tranquille pour vous dire que ces noms-là ne m'apparaissent pas comme ceux qui s'imposent à une école primaire. Je dis bien à une école primaire. A quoi rêvent les jeunes filles ? Cela, je ne le sais pas. Si c'était un lycée ou un établissement supérieur, je vous aurais peut-être concédé Simone de BEAUVOIR ou même Camille CLAUDEL, mais pour un établissement primaire, là, je pense que ce n'est pas du tout adapté.

Marguerite YOURCENAR est déjà dans la ville. C'est une résidence pour personnes âgées que j'ai inaugurée. Qu'elle soit honorée par une rue, j'en suis tout à fait d'accord.

.../...

Mais j'en viens à Arthur CORNETTE. Dans ce Nord où les gens allaient uniquement à l'école primaire et ensuite ne poursuivaient pas d'études, il faut quand même parler de ce qu'ont représenté les instituteurs. Un jour, certains diront l'épopée de ces hommes, et en particulier de ceux comme Arthur CORNETTE, c'était un homme remarquable, qu'on a connu, qu'on a rencontré. Il a été un instituteur passionné par son métier et par ses élèves. Le Nord ne serait pas devenu ce qu'il est...

Il a été Député d'Hellemmes, c'est-à-dire Député de Lille, la circonscription du Beffroi, je m'excuse de vous le rappeler. Et le prédécesseur, c'était BRAQUE-DESROUSSEAU, un des plus brillants hellénistes français, qui a été Maire de Lille pendant quelques mois, mais surtout Député de cette quatrième circonscription.

Par conséquent, que l'on donne le nom de celui qui en a été le Député, de celui de la ville associée d'Hellemmes, et de celui qui, par son sang-froid, par son sens de l'avenir, a souhaité cette association avec Hellemmes, je trouve cela tout à fait normal.

Le Maire d'Hellemmes, il ne suffit pas de l'honorer dans la ville d'Hellemmes. Dans la mesure où il a voulu que sa ville soit un des éléments de la grande ville de Lille, il est normal que les Lillois aient au moins pour lui la décence et l'affection de mettre son nom dans leur ville, et même au cœur de leur ville.

Comme il a été le Secrétaire Général du Syndicat des Instituteurs, je crois qu'un groupe scolaire est ce qui est le mieux.

Eh bien oui, à côté de la modernité d'Euralille -et il y aura une manifestation, dont je vous reparlerai, au cours de laquelle il y aura des représentants de tous les pays dont les noms ont été donnés à des rues de ce quartier-, permettez quand même de rendre hommage à cet instituteur.

En tout cas, nous, cela fait partie de notre culture, de notre histoire. Je pense bien que, même n'ayant pas tout à fait la même culture, Monsieur RICHIR, et n'ayant pas tout à fait la même histoire, nous en sommes quand même arrivés à un certain degré de mélange de cultures et d'histoires et que vous pouvez supporter quelques beaux noms et quelques symboles de ce qu'est notre culture et de ce qu'est notre histoire. Comme nous supporterons, avec grand plaisir, de mettre dans la ville des noms de ceux qui illustrent davantage une autre histoire et une autre culture.

Je pense qu'il ne faut pas se rejeter ceux d'hier de cette façon mais qu'il faut accepter que ce soit la paix aussi pour tous ceux qui nous ont précédé et qui ont le droit d'illustrer, dans la diversité, notre cité.

Voilà pourquoi je maintiens le nom d'Arthur CORNETTE et je fais voter.

Que ceux qui sont d'accord pour donner cette dénomination le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité Municipale.

Avis contraire : néant.

Abstentions : l'Intergroupe pour une nouvelle démocratie municipale.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Si vous continuez comme cela, sur tous les noms de rues, nous allons avoir une véritable bataille rangée... Mais enfin, vous faites ce que vous voulez.

.../...

En tout cas, les Hellemmois et les Hellemmoises qui nous regardent et qui nous écoutent seront vraiment très étonnés que des représentants de Lille et d'Hellemmes n'aient pas voulu honorer un Maire qui est entré dans l'histoire de Lille par un certain nombre de décisions qu'il a prises.

M. SAVOYE - Voilà l'Ecole Internationale réduite à l'horizon de la commune associée !

Monsieur le Maire - Oui, oui... La sagesse est dans notre camp. Quand vous donnerez des noms, ayez la même sagesse que celle que nous avons.

En tout cas, sur le dossier 1, vous êtes d'accord. Nous avons échangé des points de vue sur l'évolution de la ville, une espèce de discipline intérieure de la ville. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

M. BURIE.

M. BURIE - En ce qui concerne les nouvelles rues du Vieux-Lille, je pense que cela ferait très plaisir au Conseil de Quartier de dire que vous avez été très satisfait de son choix.

Monsieur le Maire - Excellent choix, bien sûr. Là, les noms proposés sont ceux de personnalités de premier plan mais je crois qu'ils ne sont pas adaptés à la dénomination d'une école primaire.

Nous prenons le dossier 3. Madame AUBRY. Il y a deux interventions : Monsieur RICHIR et Monsieur BERNARD. Alors, comme vous voudrez.

Chemise n° 3

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES **Rapporteur : Madame AUBRY,**
Premier Adjoint au maire

97/297 - Aménagement d'un terrain à vocation industrielle, angle des rues de l'Asie et Victor Tilmant à Lille - Convention de Concession d'Aménagement entre SORELI et la Ville de Lille.

97/298 - Zone Franche Urbaine - Participation du FEDER aux actions de soutien et de relance de l'activité économique - Information.

(voir discussions et vote infra).

97/299 - Championnat du Monde de Bridge - Août 1998 - Accueil par la Ville de Lille - Modalités de participation des divers partenaires.

97/467 - Opération d'aménagement Souham - Avance de trésorerie à la Société Euralille, concessionnaire.

Adoptés.

POLITIQUE DE LA VILLE

97/300 - Quartier de Moulins "Résidence Belfort" - Charte du Projet Urbain : "Une volonté d'agir contre l'exclusion sociale".

(voir discussions et vote infra).

.../...

97/301 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Actions reconduites et actions nouvelles - Délégation "Politique de la Ville" - Participation de la Ville - Seconde répartition.

97/302 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Fonds de Participation des Habitants - Demande de subvention - Convention.

97/303 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.

97/304 - Maison de quartier de Wazemmes - Subvention.

Adoptés.

M. RICHIR - Mon intervention a trait aux dossiers 97/297 et 97/298 concernant des dossiers de la zone franche.

D'autre part, avec votre autorisation préalable, Monsieur le Maire, j'en profiterai pour soumettre, dans le cadre de la politique sociale générale, le texte d'une motion que je vous ai transmis tout à l'heure.

Les dossiers que nous examinons pour la zone franche sont de la compétence de Madame AUBRY. Vous avez signalé tout à l'heure ses nouvelles fonctions. Nous formons les voeux républicains de succès pour sa mission.

Je devrais dire que nous avons par ailleurs quelque inquiétude sur la possibilité de maintenir les délégations et les fonctions actuelles étant donné la charge de travail. Mais cela dit, après tout, cela relève de votre seule responsabilité de responsable de l'Exécutif et nous apprécierons par la suite, au cas par cas, l'importance et la réalité de cette action.

Tout en nous inquiétant toutefois qu'en ayant abandonné la Vice-Présidence économique de la Communauté Urbaine, alors qu'on nous avait expliqué que l'essentiel de la compétence économique se transférerait vers la Communauté, nous craignons que le fait de se découvrir sur cette partie communautaire ne nuise à l'efficacité de l'action au niveau communal.

Mais là encore, j'allais dire que ce sont des questions exécutives qui donc relèvent de votre seule action et de votre seul domaine.

Je dois toutefois dire que nous sommes très attachés à la zone franche, vous devinez pourquoi. Elle fait partie de l'héritage de l'action du Gouvernement précédent. Nous nous sommes battus pour ce dossier. Nous continuerons à le faire parce que nous croyons qu'il est bon pour ces quartiers d'avoir cette zone franche.

Sur les deux dossiers qui nous sont présentés, celui sur l'aménagement d'un terrain à vocation industrielle, je crois que c'est un dossier que nous ne pouvons qu'approuver, non sans quelques réticences et réserves parce que ce dossier est l'exemple typique -malheureusement, quoi qu'on en dise, tous les élus de ce pays, de Droite comme de Gauche, ne peuvent que le constater- de ce que Viviane FORESTER appelle "l'horreur économique", c'est-à-dire une entreprise qui, par rachats successifs, appartient à un fonds de pension américain et qui aujourd'hui, plutôt que d'aller se délocaliser dans les Pays de l'Est, ferme des usines en France et maintient l'emploi sur celle de Lille parce qu'elle est zone franche pour les cinq ans qui viennent.

Moyennant quoi, elle obtient de la part de la Communauté Urbaine -je pense que celle-ci ne pouvait pas faire autrement- la possibilité de vendre 3 hectares de terrains.

.../...

Et nous confions aujourd'hui la convention de concession et d'aménagement de ces 3 hectares à la SORELI.

Je crains que, hélas, on ne puisse qu'accepter ce dossier et c'est la raison pour laquelle nous voterons pour.

Je dois dire que si vous rapportez ce dossier au bilan de l'action de la SORELI qui figure dans la chemise n° 22 que nous examinerons tout à l'heure, on ne peut qu'être inquiet puisqu'on lit dans ce dossier que les actions de la SORELI concernant l'aménagement sont pratiquement toutes promises à être déficitaires, que les difficultés de commercialisation sont extrêmement importantes. On cite d'ailleurs comme exemple l'opération à 500 mètres de ce terrain que nous allons ce soir confier à la SORELI ; c'est le terrain de la friche SADER, à l'angle de la rue de Cannes et de la rue de l'Abrisseau qui s'avère très difficile à commercialiser.

Cela fait qu'aujourd'hui ce dossier, nous ne pouvons pas le refuser, il n'y a pas d'ambiguïté, ne serait-ce qu'au nom des 325 ou 330 emplois de la Société C.E.A.C. - TUDOR et de la trentaine d'emplois à créer a priori dans les mois qui viennent. Mais on ne peut que s'inquiéter sur le risque, pour la SORELI, de pertes sur cette opération.

Cela montre bien d'ailleurs que par rapport à ce que je disais sur l'horreur économique, effectivement, la marge de manoeuvre et d'action aujourd'hui sur des dossiers économiques comme ceux-là ne relève pas souvent du clivage Droite/Gauche, mais beaucoup plus de l'efficacité à court et moyen terme. Quant à l'efficacité du long terme, on fait ce que l'on peut, j'allais dire, dans ce domaine.

Par rapport à la SORELI, il nous paraît important que, rapidement, dès la rentrée en particulier, nous prenions connaissance de la stratégie que choisira la SORELI à qui a été confiée une mission d'accompagnement technique de la zone franche.

On a un peu le sentiment, mais on peut le comprendre pour des raisons de calendrier, que certaines choses tardent à démarrer. C'est la raison pour laquelle nous aurions préféré qu'un élu de cette ville s'y consacre totalement, exclusivement. Le sort en a voulu autrement. Il vous appartient de décider la suite à donner à cela. Mais nous pensons qu'il faut prendre rapidement connaissance de cette mission d'accompagnement technique.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces dossiers que nous voterons par pragmatisme, vous le devinez bien.

Deuxième point qui n'a rien à voir avec le précédent. C'est la motion de politique sociale générale que nous vous proposons, puisque vous m'avez suggéré de l'examiner à ce moment compte tenu qu'elle relève en partie de la compétence de Madame AUBRY.

De nombreuses familles nous ont fait part de leur surprise, de leur étonnement et de leur inquiétude par rapport à des projets envisagés concernant les allocations familiales.

Ce n'est pas le lieu ce soir d'entrer dans le détail des projets, d'autant plus qu'ils ne sont pas, semble-t-il, complètement arrêtés, après des effets d'annonce initiaux un peu ravageurs.

Nous souhaitons soumettre ce soir au Conseil Municipal une motion dans la droite ligne de l'élaboration de l'histoire sociale de notre pays depuis 50 ans à laquelle des pouvoirs successifs ont contribué.

.../...

Et voici le texte de la motion que je propose ce soir à votre approbation, avec votre autorisation, Monsieur le Maire.

"Le Conseil Municipal de la Ville de Lille, réuni le 30 juin 1997, réaffirme son attachement à la conception française de notre politique familiale constamment maintenue sous tous les pouvoirs depuis 1945.

Les allocations familiales ont toujours été la reconnaissance par la Nation d'un droit lié à l'enfant, d'une contribution du pays à l'éducation et à l'entretien de ceux qui en sont l'avenir, la reconnaissance d'une solidarité nationale à l'égard des familles, de toutes les familles.

Au long des années, notre pays a su ajouter aux allocations familiales de base d'autres allocations liées au niveau de ressources pour faire face aux circonstances de la vie -c'est le cas de l'allocation de rentrée scolaire, du complément familial, de l'allocation de parent isolé, de l'allocation d'adulte handicapé-."

Je me permets de faire remarquer que certaines allocations ont été créées sous des pouvoirs de Droite, d'autres sous des pouvoirs de Gauche.

"Dans un souci de réelle solidarité, cette solidarité doit perdurer et s'amplifier, en particulier en faveur des grands enfants, mais notre système de protection sociale doit conserver une base universelle, y compris en matière familiale".

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur RICHIR.

Je vais donner la parole à Monsieur BERNARD. Chacun a compris qu'il n'y avait pas de rapport entre les allocations familiales et le problème des zones franches.

Mais, évidemment, dès lors que la Gauche est au pouvoir -c'était l'inverse avant-, et que nous avons un Ministre, et non des moindres, parmi nous, vous aurez la tentation de déposer des motions qui sont de caractère politique sur des problèmes d'actualité.

Je ne m'y oppose pas, c'est la démocratie. Je vous demande seulement de ne pas trop en abuser et de ne pas nous transformer ici en Assemblée Nationale, ce que nous ne sommes pas.

Finalement, je demande aux groupes lorsqu'ils veulent déposer une motion de cette nature -parce que je n'ai pas prévu dans le déroulement du Conseil Municipal qu'on dépose des motions sur tel ou tel problème- de les rattacher à leurs rapports.

M. RICHIR vous l'avez rattachée artificiellement comme chacun l'a compris.

Je vais donner la parole à Monsieur BERNARD et Madame AUBRY répondra ensuite sur les deux points.

En ce qui concerne les motions, dès qu'une motion sera déposée, les uns et les autres s'exprimeront et puis nous voterons, mais je m'arrose le droit pour certaines motions, de dire qu'on ne les discute pas ici parce qu'elles seraient sans rapport avec les dossiers.

.../...

Celle-là touche aux allocations familiales, on peut tout à fait en discuter. Mais il y en a peut-être d'autres qui viendront et qui seront vraiment complètement en dehors de l'activité de Lille, en dehors des activités municipales.

M. BERANRD, vous avez la parole.

M. BERNARD - Mon intervention concerne la charte de projet urbain du quartier de Belfort. En fait, cette charte devrait découler d'un diagnostic social urbain que l'on aurait dû faire dans ce quartier mais je doute que l'Exécutif veuille vraiment voir les causes réelles qui ont présidé à la rédaction de cette charte.

En effet, depuis une quinzaine d'années, tant l'Etat que la Ville, les autres collectivités mais aussi l'Office d'H.L.M., n'ont cessé d'intervenir à travers divers contrats et plans et rien n'y fait. Cette charte est là pour en témoigner.

Alors, le classement en zone franche va-t-il devenir le nouvel eldorado pour le quartier en question ?

Mme AUBRY veut donner la priorité à la cohésion sociale. Espérons que cette charte ne scellera pas l'ère des reniements car, quand on l'examine point par point, on se rend compte que vous souhaitez par exemple renforcer la mobilité résidentielle. Or, celle-ci est justement paralysée parce que l'offre sociale de logement ne s'accroît pas.

On souhaite rechercher une clientèle plus solvable mais cela signifie-t-il que l'on va se séparer des plus démunis dont 15 % tirent leurs revenus des seules ASSEDIC ?

Or, les logements sont vacants, nous le savons, et la cohabitation est souvent difficile entre familles, ce qui rend le logement de certaines indispensable.

On veut également favoriser la gestion locale de proximité. Pourquoi pas ? Mais cela se fait souvent au détriment des locataires qui supportent déjà des frais de gardiennage comme cela a été récemment imposé à ces locataires.

Car le changement d'image du secteur tient avant tout au besoin de sécurité qui devrait y répondre. Et c'est un vœu sous forme d'aveu que de dire qu'il convient de rendre plus visible la sécurité publique dans ce secteur.

Relativement à la vie sociale, force est de constater que peu de changements sont visibles, hormis peut-être l'arrivée récente des résidences du C.R.O.U.S.

On assiste à un foisonnement de projets qui sont surtout dépendants de la maison de quartier ou de l'Office d'H.L.M. et on remarque que la part réservée aux habitants du quartier est toutefois limitée.

Vous voulez rompre aussi avec la logique de cité dortoir et vous voulez ainsi relancer l'activité, mais cela ne va pas sans changement d'image préalable.

Le système d'exonération, dont certains profiteront grâce aux zones franches, n'existera que tant que le système perdurera.

Mais devant le coût financier auquel le Gouvernement devra faire face, il y a fort à parier qu'il fasse machine arrière, comme il l'a fait d'ailleurs pour Renault Vilvorde.

.../...

Quant à la dynamique qu'entend développer cette charte de projet urbain, il faut offrir autre chose que des petits boulots à la Mac Donald car il faut avant tout que les projets soient initiés par d'autres structures que par la Ville puisque la plupart du temps cela a conduit à des échecs, il faut l'admettre, il faut le reconnaître. Je rappelle à ce titre l'histoire du fas-food poulet.

On a le sentiment en fait que ce projet cherche une superposition sur un quartier en déshérence où ni la participation des habitants, ni la réappropriation que l'on souhaite d'eux ne prennent réellement corps.

Alors, les engagements de la Ville, quand on les relit dans cette charte, c'est un peu la voiture-balai qui se charge de vœux pieux.

En final, on trouve la remise au vert, la couleur de l'espérance que l'on souhaite aux habitants de Belfort. Est-ce la seule chose qui leur restera ?

On trouve dans cette charte de projet urbain les mêmes erreurs d'analyse et de thérapie qui ont présidé à l'action d'une fondation, dont vous avez été la Présidente, Madame le Premier Adjoint, et dont les dysfonctionnements ont été récemment mis en lumière par un grand quotidien du soir.

Au lieu de fédérer, le projet se contente de juxtaposer. Les dispositifs se multiplient sans montrer de réelles prétentions. Le décalage est donc criant entre les écrits et les actes que l'on verra.

Mais on nous prévient à l'avance qu'on ne peut pas dresser de bilan au préalable et que le bilan que l'on constatera au niveau des créations d'emplois ne pourra pas se faire à la mesure de cette charte.

Alors, à quoi tout cela sert-il ?

Le sentiment que l'on a en fin de compte, à la lecture de cette charte, c'est surtout que les multiples intervenants risquent fort de se transformer en gestionnaires de l'exclusion.

Rapidement, Monsieur le Maire, si je peux donner une explication de vote sur cette motion, ce qui m'évitera de réintervenir.

Il est évident que nous la voterons puisque nous estimons que les allocations familiales constituent un des piliers de la politique familiale. Là, c'est à un des symboles que le Gouvernement entend s'attaquer. A notre avis, c'est la seule forme d'allocation qui ne soit pas conditionnée à une forme quelconque de revenus. Je pense que c'est dans la grande tradition de l'après-guerre que d'aider les familles comme il se doit.

Je dirai même que cette attaque de la politique familiale n'est qu'un premier pas parce qu'on a pu lire à droite et à gauche que le Gouvernement entendait remettre en cause un certain nombre d'avantages fiscaux comme l'allocation pour la garde d'enfants, que d'ailleurs Madame AUBRY a instaurée et sur laquelle elle entend revenir.

Je ne sais pas si elle prendra la peine d'aller jusqu'au bout de ses reniements mais je pense que là la situation est grave et c'est la raison pour laquelle nous voterons cette motion.

Monsieur le Maire - Mme AUBRY.

Mme AUBRY - Merci, Monsieur le Maire.

.../...

Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur RICHIR de la sollicitude dont il m'entoure. J'ai effectivement des tâches extrêmement lourdes que m'a confiées le Premier Ministre. Mais il est vrai aussi que je suis très attachée à cette ville et au travail que, auprès de Pierre MAUROY, je fais maintenant depuis deux ans.

Je dois vous dire que j'ai un sens trop grave des responsabilités qui incombent à un élu pour souhaiter garder ces attributions si je pensais que je ne pouvais pas les remplir.

S'il y a une seule personne ici qui peut mesurer cet engagement, c'est le Maire de Lille et c'est vis-à-vis de lui que j'ai cet engagement et vis-à-vis de ceux qui nous ont élus collectivement.

Croyez bien que mes prérogatives au niveau national ne sont pas très éloignées de celles que j'ai dans la Ville de Lille. Je ferai tout pour faire en sorte que ce que je vais faire au niveau national puisse profiter à cette ville, dans un sens à la fois de responsabilité et d'équité.

Si j'en juge simplement à mon calendrier des trois dernières semaines, et si vous voulez, je vous en parlerai en aparté, vous verrez que la Ville de Lille n'a pas eu à souffrir de cela, bien au contraire.

En tout cas, si un jour il s'avérait que je ne puisse plus faire les deux, c'est avec le Maire que je m'en entretiendrais et vous pouvez être sûr que cette décision, nous saurons la prendre.

D'autre part, vous avez dit votre attachement à la zone franche. Il est vrai que c'est le précédent Gouvernement qui a créé ce dispositif et j'ai toujours dit que j'y étais favorable. Donc, je ne changerai pas aujourd'hui.

Je voudrais quand même vous dire, et vous le savez très bien, que nous avons été nombreux ici, et moi en premier lieu, à nous être battus pour que Lille ait cette zone franche et si nous avons toujours eu votre concours, je pense -et vous le savez très bien- que sur certains dossiers, cela n'a pas été le cas de tous les membres de l'Opposition.

Ceci dit, vous avez toujours tenu des propos extrêmement ouverts, à la fois sur la zone franche et sur le travail que la Ville de Lille a mené pour faire en sorte que celle-ci apporte des résultats aux habitants.

Je voudrais simplement vous dire aujourd'hui que 27 entreprises sont d'ores et déjà implantées dans la zone franche, depuis sa création, dont 19 ont été directement gérées par la Ville -ces chiffres ont d'ailleurs été annoncés récemment par la Chambre de Commerce et d'Industrie-. Elles ont permis l'arrivée de 206 emplois dans la zone franche, dont 120 nouveaux.

Nous avons par ailleurs 7 autres dossiers qui sont bouclés et qui vont entraîner la création de 76 nouveaux emplois.

Cela fait donc près de 300 emplois qui sont installés dans la zone franche et 196 créations nettes d'emplois aujourd'hui assurés.

Je ne parle pas là des 83 autres entreprises avec lesquelles nous sommes en train de travailler.

.../...

Par ailleurs, comme nous l'avons dit, les 300 entreprises qui sont déjà implantées dans la zone franche sont actuellement rencontrées par les services de la Ville pour leur faire part des avantages qui peuvent être les leurs et aussi des services que la Ville met à leur disposition, en terme de pré-recrutement, de formation, de pré-embauche, enfin que nous tirions tous les bénéfices de cette zone franche pour les habitants de ces quartiers.

Donc, croyez bien que la Ville aujourd'hui est totalement mobilisée sur ce dispositif qui, sans créer d'effets pervers -et nous sommes très stricts sur les deux localisations-, va d'ailleurs au-delà de la loi puisque dans la plupart des dossiers nous arrivons à faire en sorte que les habitants de ces quartiers profitent d'environ 50 % des emplois créés pour ces nouvelles embauches, alors que la loi, je vous le rappelle, ne fixe qu'un quota de 20 %.

Je crois donc que le travail que nous faisons en la matière commence à porter ses fruits.

En ce qui concerne C.E.A.C., je dois dire que je ne vois pas très bien le lien que vous faites entre C.E.A.C. et la zone franche.

Avant même que la zone franche n'existe, nous avons su que C.E.A.C. -TUDOR, rachetée par un groupe américain EXIDE était en danger puisque le groupe américain avait décidé de fermer quatre établissements en Europe et que, comme d'habitude quand on est dans un pays libéral, le seul critère que l'on prend en compte, c'est le coût de la main-d'oeuvre.

Sur l'ensemble des établissements européens et mondiaux, l'établissement de Lille avait le coût horaire de la main-d'oeuvre le plus élevé et cet établissement était n° 1 sur la liste des établissements à fermer.

A l'époque, on ne parlait pas du tout de zone franche et quand la Direction de C.E.A.C. est venue nous voir elle nous a dit "Pour me défendre vis-à-vis de ma Direction Générale qui se situe Outre-Atlantique, il faut que la Ville de Lille m'aide et il faut que vous me donniez la capacité de ne pas payer la taxe professionnelle, c'est-à-dire pratiquement 10 MF."

Nous avons refusé de rentrer dans cette logique et nous avons essayé de discuter avec la Direction locale, avec la Direction France et avec les Américains puisque j'ai rencontré à plusieurs reprises l'ensemble des responsables pour démontrer que si, effectivement, le coût horaire de C.E.A.C. -TUDOR était légèrement supérieur à celui d'autres établissements européens, la qualité du travail et la qualité des salariés, les coûts de logistique, le coût de transport nettement moins important à Lille par rapport aux clients que pour les autres sites pouvaient entraîner le maintien de C.E.A.C. -TUDOR.

Par ailleurs, comme ce groupe avait des difficultés et avait des besoins de trésorerie, nous avons refusé de rentrer dans la logique du non-paiement d'impôts locaux car une entreprise doit payer ses salaires et ses fournisseurs, comme ses impôts.

Nous avons proposé à C.E.A.C. -TUDOR de racheter une partie du terrain disponible, non utilisée par l'entreprise, parce que la Ville de Lille elle-même voulait avoir ce terrain en zone franche pour pouvoir y implanter d'autres entreprises qui souhaitaient y venir.

Nous avons discuté avec C.E.A.C. -TUDOR pour qu'en contrepartie de cet achat il y ait non seulement non-fermeture, c'est-à-dire maintien de 350 emplois qui auraient pu être supprimés, plus 144 emplois qui auraient été perdus en sous-traitance, mais pour qu'il y ait création d'une activité nouvelle sur ce site de Lille qui va entraîner à terme 70 emplois et dès maintenant 50 emplois pour lesquels la Ville de Lille a fait des pré-recrutements et a mis un certain nombre de jeunes et d'adultes des quartiers en difficultés aujourd'hui en formation.

.../...

Donc, la réalité, la voilà. Elle n'a rien à voir avec la zone franche. La réalité c'est que nous avons su discuter convenablement avec EXIDE pour montrer qu'il y a une autre logique que la logique libérale du coût salarial le plus bas et que l'on peut en terme de développement, convaincre une entreprise internationale, non seulement de rester mais aussi de se développer chez nous. C'est cela la vérité.

Alors, si en plus, comme cela nous est annoncé, des sous-traitants du groupe EXIDE vont venir s'installer dans ce bâtiment que la SORELI va aider à monter car vous savez que, je vous l'ai déjà dit, nous avons des besoins de locaux en zone franche, à la fois d'ateliers et de bureaux, eh bien nous aurons gagné doublement. Je crois que c'est dans cette logique que nous continuerons à travailler dans l'avenir.

Juste un mot sur le dossier 97/300 "Quartier de Moulins, Résidence Belfort". Ce dossier fait partie du programme national des 50 quartiers qui vise effectivement à aider à la réhabilitation d'un quartier, notamment au niveau de l'habitat, au niveau du logement, avec l'aide de beaucoup de partenaires, l'Office d'H.L.M., l'Etat, la Caisse des Dépôts, la Communauté Urbaine, dans l'esprit à la fois d'améliorer la qualité de vie des habitants mais aussi d'accroître la mixité sociale dans ce quartier.

Je crois que c'est bien là un des objectifs majeurs de la politique de la Ville que nous souhaitons mener.

Donc, ce dossier fait l'objet, de la part d'hommes et de femmes qui travaillent sur ces sujets depuis longtemps, d'un accord unanime.

M. BERNARD, qui ne connaît peut-être pas très bien la réalité de ces quartiers, si j'en juge par ses propos ultérieurs sur Mac Donald et sur le fast-food poulet, pourrait aller voir de près ce qui se passe.

Un dernier mot sur ces deux dossiers.

Mac Donald, on peut en penser ce que l'on veut, mais à Faubourg de Béthune, il n'y avait aucun lieu qui permette de créer des emplois pour des jeunes et qui soit aussi un lieu de rencontre et un lieu où d'autres habitants viennent dans ce quartier.

Eh bien, ne vous en déplaise, la Fondation a convaincu Mac Donald de venir et s'occupe actuellement de l'embauche des 35 personnes qui vont venir y travailler.

Quant au fast-food poulet, dont vous dites qu'il est abandonné, il est sur le point d'être créé. Ce n'est pas de ma faute si la Préfecture nous a retardés d'un an parce qu'on a changé un règlement qui ne permettait pas au local que nous avons choisi d'avoir des boissons alcoolisées.

Alors, avant de parler de dossiers, avant de dire qu'on ne fait rien, renseignez-vous, travaillez les dossiers, venez nous poser des questions. A ce moment-là, cela vous évitera de dire des choses qui sont fausses. Et je vous inviterai à l'inauguration de ce fast-food et vous verrez qu'il y aura là des jeunes des quartiers en difficulté qui seront contents d'avoir un lieu de convivialité et en même temps des créations d'emplois.

J'en viens, Monsieur le Maire, aux allocations familiales, pour dire plusieurs choses.

.../...

La première, c'est que si on se réfère là aussi à l'histoire, les allocations familiales ont été créées, généralisées plus exactement, en 1945 dans un double objet : un objet d'aide à la natalité dans un pays qui en avait bien besoin, vous l'imaginez, et dans un souci d'aide aux familles dans un pays en pleine reconstruction. Voilà ce qu'était la genèse des allocations familiales.

Aujourd'hui, et vous l'avez vu dans les journaux, pas un seul démographe ne vous dira que quand on gagne 35 000 ou 40 000 F par mois, on fait des enfants parce qu'on a les allocations familiales.

Ce que, nous, nous souhaitons, c'est aider les familles par des politiques de fond, des politiques de logements, des politiques vis-à-vis de l'école, des politiques vis-à-vis de l'accès aux soins. Je crois que c'est plutôt en travaillant sur le fond de ces dossiers comme nous allons le faire, par exemple en ne fermant pas des classes qu'il était prévu de fermer par le précédent Gouvernement, notamment à Lille -et nous le saurons très vite puisque je suis intervenue auprès de Claude ALLEGRE- par exemple en matière d'accès aux soins, en trouvant des structures dans les quartiers en difficultés à proximité des gens, en matière de logement, par les 200 000 logements qui vont être cette année remis à niveau alors que les budgets du logement avaient été réduits dans les deux précédents Gouvernements. Voilà comment nous souhaitons aider les familles.

Maintenant, quelle est la situation de la branche "famille" ?

On peut parler en l'air, on peut dire effectivement qu'on préférerait qu'il y ait des aides pour toutes les familles françaises. Eh bien, la branche "famille" a aujourd'hui 10 milliards de déficit.

M. BALLADUR a fait voter une loi en 1994 qui n'est pas financée. Il manque 8 milliards pour la financer.

Donc je dis "de qui se moque-t-on quand on dit que l'on fait un mauvais coup aux familles" ? Faire voter des lois sans financement ? Ou faire en sorte que moins de 10 % des familles françaises -et vous verrez qu'avec le barème que nous avons mis en place, cela touche des gens qui, en fait, après trois enfants, gagnent au-delà de 30 000 F par mois- n'aient plus ces allocations et que nous soyons capables d'aider les plus défavorisés ? Et les classes moyennes parce que quand on dit que cela touche 8-9 % des familles françaises, cela veut dire que 92 % continueront à toucher les allocations familiales.

Eh bien moi je préfère faire partie d'un Gouvernement qui multiplie par trois l'aide à la rentrée scolaire, la faisant passer de 420 F à 1 600 F, qui augmente le S.M.I.C., qui augmente -et nous sommes en train d'y travailler- les aides aux cantines scolaires pour que les enfants qui aujourd'hui ne peuvent pas y aller puissent manger à leur faim, et qui fait en sorte que les cotisations payées aujourd'hui par les familles sur la santé soient payées aujourd'hui par les familles sur la santé soient payées par tous les revenus, et notamment les revenus du capital.

Voilà comment on aidera les familles dans notre pays et pas en tenant un discours démagogique sur le soi-disant rôle des allocations familiales.

J'ajouterai, et c'est ma dernière phrase, que bien évidemment je ne tiendrai jamais le même discours en ce qui concerne la santé ou la retraite car là nous sommes dans des systèmes d'assurances où tous les Français paient pour s'assurer et pour avoir les mêmes prestations.

En ce qui concerne les allocations familiales, vous le savez très bien, ce ne sont pas les salariés qui paient, nous ne sommes pas face à une caisse d'assurances, et je crois que dans un pays en crise, nous devons faire en sorte que les plus favorisés d'entre nous fassent un petit effort de solidarité vis-à-vis de ceux qui n'arrivent même plus à faire manger à leur faim leurs enfants. Et nous savons ce que c'est aujourd'hui dans le Nord.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Nous allons procéder au vote sur ces différents rapports.

Sur le rapport 97/300, que ceux qui sont d'avis de l'approuver le manifestent en levant la main :

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du groupe du Front National

Abstention : le groupe du Front National.

Il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Sur les rapports 97/297 et 97/298, que ceux qui sont d'avis de les approuver le manifestent en levant la main :

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal, le groupe du Front National ne participant pas au vote

Contre : néant

Abstention : néant.

Ils sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vais maintenant faire voter sur la motion que vous avez déposée mais s'il y a auparavant d'autres groupes qui veulent s'exprimer, ce qui est normal, je leur laisse la possibilité de le faire.

M. Jean-Raymond DEGREVE.

M. DEGREVE - En vous priant de m'excuser, Monsieur le Maire, chers collègues, de n'avoir fait la demande que maintenant mais la motion vient d'être distribuée à l'instant.

J'interviens pour expliquer pourquoi, en ce qui me concerne, je voterai contre cette motion.

La première raison est que la façon de la présenter, le moment choisi pour le faire relèvent plus de la tactique politicienne que du traitement du fond. Cela est d'autant plus choquant pour nous de voir ce texte issu du Groupe de l'Opposition de Droite que cette Droite, depuis 1945, a été pendant longtemps plus que réactionnaire, elle a même été ultra réactionnaire pendant une certaine période.

Elle n'a cessé, à chaque fois qu'elle est arrivée au pouvoir, d'agresser sans réserve républicaine, à laquelle souhaitait nous associer Monsieur RICHIR tout à l'heure, toutes les mesures de protection sociale qui ont été mises en place par le Gouvernement et son Ministre Ambroise CROIZAT...

Nous faire rêver que d'un seul coup aujourd'hui il y aurait une attitude qui se mettrait en symétrie fondée sur un humanisme renouvelé. Avec toute cette historicité qui est derrière les propos de Monsieur RICHIR, nous ne pouvons pas croire que cela est vrai. C'est pour cela que mon sentiment est négatif au regard de l'attitude politicienne qui nous est proposée.

D'autre part, si je prends en compte la nature réelle du texte qui nous est proposé, je constate qu'il y a des vérités d'évidence difficiles à ne pas partager. Mais vous n'allez pas assez loin en tant que force de proposition. Ce qui nous intéresse à l'intérieur de ce débat c'est par exemple de permettre à toutes les familles les plus défavorisées en France aujourd'hui d'accéder aux allocations familiales, et ce, dès le premier enfant.

Si vous aviez émis de telles propositions avant-gardistes, sans aucun doute, nous aurions porté attention au contenu de cette motion. Ce n'est pas le cas.

C'est pour cela que je voterai contre.

Monsieur le Maire - On a de la chance alors... (rires).

M. FALISE.

M. FALISE - Monsieur le Maire, je voudrais d'abord ajouter que, personnellement, je m'abstiendrai dans ce vote et ceci pour trois raisons que j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Je suis personnellement hostile à ce que des motions arrivent en cours de discussion et que l'on n'ait pas eu le temps d'y réfléchir.

Ensuite, ce n'est pas de notre compétence. Il faut essayer d'économiser notre temps pour agir dans le cadre de notre espace de liberté pour le développement de Lille et la promotion de ses citoyens.

Enfin, devant un problème aussi complexe, dont Madame AUBRY nous a rappelé un certain nombre d'éléments, il est clair que ce n'est pas en huit lignes que l'on peut définir une position.

Par conséquent, je pense que ce n'est pas très sérieux sur le plan politique de présenter ce type de motion.

Monsieur le Maire - On passe au vote.

Ceux qui sont d'accord pour voter cette motion le manifestent en levant la main.

Pour : l'Intergroupe pour une nouvelle démocratie municipale et le Front National

Contre: les membres de la Majorité Municipale.

Abstentions : Monsieur FALISE et Monsieur FLORENCE.

La motion n'est pas adoptée.

Mme STANIEC - Il y a une petite modification dans la délibération 97/304. L'intitulé n'est pas la Maison de Quartier mais l'Association 49ter.

Monsieur le Maire - Parfait. Tout le monde va adopter cela. C'est adopté à l'unanimité. Là, vous avez une réussite parfaite.

Chemise n° 5. Monsieur ROMAN.

.../...

Chemise n° 5

FINANCES

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au maire

97/307 - Ville de Lille - Compte Administratif 1996.

Adopté à la majorité (voir vote page 43).

97/308 - Ville de Lille - Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 1996.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (voir position de vote page 41).

97/309 - Pouponnière - Compte Administratif de 1996 - Ratification.

Adopté à la majorité (voir vote page 43).

M. ROMAN - Après ce débat sur les motions et les problèmes politiques, je risque d'être un peu terre dans un exercice qui, par définition, n'est pas un exercice d'envolée lyrique : c'est la présentation du Compte Administratif. Je vais essayer de le faire brièvement, en sachant que je présente d'autres rapports dans le jeu de ce Conseil qui ont trait à un certain nombre de questions financières et notamment un rapport sur l'évolution du capital social du L.O.S.C. d'une part et sur une garantie d'emprunt à l'association gestionnaire de l'Aéronef qui feront l'objet d'interventions de la part de nos collègues de l'Opposition, donc que je reprendrai dans le cadre des réponses que je serai amené à apporter.

Chaque fois que nous avons à nous prononcer sur le budget primitif ou sur le budget supplémentaire, c'est un moment privilégié pour définir les politiques de la Ville et pour donner des orientations fortes à nos actions locales.

Le Compte Administratif est lui plus terre à terre mais aussi plus redoutable dans la mesure où il est le reflet froid, incontournable, des opérations qui ont été réalisées en recettes et en dépenses, et qu'il est en quelque sorte un véritable juge de paix de notre capacité à réaliser les politiques que nous avons prévues et définies dans les documents prévisionnels et dans le respect des équilibres budgétaires.

Le Compte Administratif de 1996 ne faillira pas à cette tradition et j'en ferai, si vous l'acceptez, une présentation brève en revenant, après le débat éventuellement, sur des éléments de détails qui pourraient être évoqués par les différents intervenants.

Première observation rapidement : c'est le dernier Compte Administratif qui est présenté sous le régime de la nomenclature M.12 et nous aurons dès l'année prochaine sur le Compte Administratif, comme nous l'avons fait sur le budget, à nous adapter à la nouvelle nomenclature comptable M. 14.

Seconde observation qui touche plus au fond et à la situation budgétaire de la Ville : en 1995, dernière année des grands investissements de la Ville de Lille, le Compte Administratif s'était clôturé par un déficit d'investissement important puisqu'il était de 119 MF.

.../...

Ce déficit, à la clôture de l'exercice 1996, a été résorbé à près de 90 % puisque nous l'affichons à 13,7 MF de déficit de la Section d'investissement qui sont exclusivement expliqués par des retards de paiement de nos partenaires extérieurs.

Cette tendance est tout à fait significative de deux éléments de notre gestion : à savoir, d'une part, la sincérité des comptes qui sont produits mais aussi, d'autre part, l'efficacité de la démarche que nous avons engagée à l'occasion de ce budget 1996 et poursuivie à l'occasion de celui de 1997.

Pour en revenir au Compte Administratif lui-même, celui-ci se résume à un volume de réalisation de 1 358 000 000 F en fonctionnement et à 391 MF. en investissement. Compte tenu des résultats, la section d'investissement en 1996 se solde, je l'ai dit, par un déficit de 13,7 MF. et la section de fonctionnement par un excédent d'un peu plus de 30 MF., 30,5 MF. très exactement.

Si l'on tient compte des reports qui correspondent aux dépenses engagées mais non mandatées et à des recettes qui sont certaines mais qui ne sont pas encore encaissées, les deux sections se soldent par une situation excédentaire : 3,5 MF. en investissement et 27,5 MF. en fonctionnement.

C'est cette situation favorable -nous y reviendrons dans d'autres délibérations- qui nous permet d'honorer deux provisions constituées au niveau des redevances : celle de Lille Grand Palais pour 20 MF. et celle de la S.E.M. d'Euralille pour 10,25 MF.

L'excédent définitif de 1996, dans ces conditions, s'élève à 848 000 F.

Quelques observations générales en deux minutes.

Le Compte Administratif 1996 nous permet, avant même le budget primitif 1997, d'honorer l'un des principes essentiels de la nouvelle instruction comptable M.14, à savoir le rattachement des charges à l'exercice dont elles dépendent. Je crois qu'il y a peu de Communes qui seront capables de l'afficher à l'occasion de leur Compte Administratif 1996.

En ce qui concerne l'exercice 1996, je voudrais d'autre part noter la cohérence des résultats par rapport aux orientations que nous avons définies dans nos documents budgétaires, et cela, sur essentiellement deux points :

. première constatation : la situation financière de la Ville est saine et permet de répondre à la totalité des engagements qui avaient été pris.

. deuxième observation : 1996 s'inscrivait dans notre histoire budgétaire récente comme une année qui permettait non seulement de poursuivre voire de terminer des grands projets -cela a été le cas pour le parc Matisse avec 30 MF. ainsi que pour le Musée des Beaux-Arts avec 40 MF-. mais aussi de favoriser les projets de quartier au travers des crédits de la Politique de la Ville, des crédits décentralisés et des crédits de maintenance qui ont mobilisé globalement plus de crédits que l'achèvement des grands projets dont je parlais juste auparavant.

Dernière remarque en terme de gestion : le Compte Administratif est aussi riche d'enseignements.

.../...

Tout d'abord, le niveau d'emprunt puisqu'on en a beaucoup parlé dans ce Conseil Municipal : 94 MF. Il correspond au niveau moyen de la collectivité et il est significatif du respect des orientations budgétaires de 1996. Je dois d'ailleurs indiquer que nous tiendrons, au vu de la situation à la fin du premier semestre 1997, les engagements en matière d'emprunt sur l'année 1997 au niveau où nous les avons fixés, et surtout une très nette augmentation de la capacité d'épargne de la collectivité. Cette capacité d'épargne était de 10 MF. en 1995, elle passe à 92 MF. en 1996, ce qui dénote une bonne santé financière après une période d'investissements qui a été lourde sur des investissements qui étaient particulièrement structurants et ô combien nécessaires.

En résumé, l'exercice 1996 se solde pour la Ville de Lille par des résultats de gestion très probants au niveau du respect de nos engagements budgétaires initiaux mais aussi du respect des grands équilibres budgétaires et comptables, et ce, malgré une politique d'investissements ambitieuse, nécessaire pour notre devenir à long terme.

C'est en ce sens, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que je souhaite vous soumettre le Compte Administratif présenté non pas par l'Adjoint aux Finances mais présenté, comme la loi nous y amène, par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

Il s'agit du Compte Administratif 1996, c'est-à-dire de l'année écoulée. Tout ce que l'on a fait en 1996, le Compte Administratif le résume et le reprend. Alors, je pense que le débat sera relativement court.

Je donne la parole à Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vient de le préciser l'Adjoint aux Finances, le Compte Administratif est la synthèse de vos souhaits exprimés lors de la présentation du budget primitif, budget que, je vous le rappelle, nous n'avons pas voté, non pas par contestation permanente mais par dessein politique uniquement.

Nous avons voulu exprimer notre désaccord idéologique avec la Majorité Municipale que vous représentez. C'est une résolution qui nous permet clairement, au moment du vote du budget primitif, de délimiter la ligne de partage des eaux entre nous.

Nous ne voterons donc pas le Compte Administratif présenté ce soir, dans le droit fil de notre position politique. Ce n'est pas pour autant que nous contestons la véracité des comptes présentés, c'est l'orientation financière et les décisions d'utilisation des crédits qui ne correspondent pas à nos aspirations.

Cela étant précisé, je ne vais effectivement pas revenir sur le débat du budget initial. Je souhaiterais cependant évoquer quelques points qui n'ont pas été précisés dans l'exposé que je viens d'écouter et qui conforteront les quelques remarques que nous avons effectuées à l'époque et en son temps.

Concernant tout d'abord la fiscalité de la Ville -vous n'en avez pas parlé-. Vous avez décidé, je vous le rappelle, lors du budget primitif 1996, d'augmenter les taux d'environ 10 %, un peu moins de 10 %. Les bases ayant été elles-mêmes augmentées, vous avez donc encaissé 680 MF. de fiscalité, pour un excédent que vous venez de préciser de 31 MF. du Compte Administratif présenté ce soir.

.../...

Vous auriez donc pu économiser une certaine partie de l'argent du contribuable. Un rapide calcul permet de constater que l'excédent de 31 MF. représente plus de 20 % de la taxe d'habitation encaissée et 5 % du produit fiscal total.

Alors, fallait-il aller jusqu'à 10 % d'augmentation des taux ? La question est posée ce soir. Pour ce qui me concerne, je pense qu'une augmentation plus raisonnable aurait suffi à équilibrer votre budget.

Mais rien n'est perdu puisque je constate que, immédiatement, vous ouvrez la fenêtre pour y jeter plus de 30 MF. qui financeront 20 MF. de redevances non réglées par Lille Grand Palais et 10 MF. pour boucler les intérêts qu'Euralille est dans l'impossibilité de régler sur le surcoût de la gare T.G.V. Cette dernière mesure est d'autant plus difficile à accepter compte tenu du contexte mal défini dans lequel les marchés de la S.N.C.F., semble-t-il, ont été passés.

L'argent des lillois doit-il être dépensé dans de telles circonstances ?

Vous nous faites ce soir la démonstration que les griefs que nous vous avons faits à de nombreuses reprises sur deux dossiers précis que sont Euralille et Lille Grand Palais étaient fondés. Pire encore, nous avons ce soir la preuve que l'argent du contribuable sert directement à régler cette frénésie.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat -vous n'en avez pas non plus parlé, sans doute parce que vous êtes en train de changer d'avis ou parce que vous l'avez oublié- il fallait préciser que ces dotations de l'Etat avaient augmenté de 3,5 %.

La Dotation Globale de Fonctionnement, à elle seule, a augmenté de 2,10 %.

La Dotation de Solidarité Urbaine a augmenté de 31 %.

La Dotation Générale de Décentralisation, c'est-à-dire la dotation qui sert à compenser effectivement le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales et territoriales, est passée de 560 000 F à 7,5 MF.

Vous conviendrez donc que les discours sur le désengagement de l'Etat sont un peu désuets et tellement démodés que je suis sûr que vous n'en parlerez jamais plus lors de la présentation des prochains budgets.

Quelques mots également concernant l'endettement.

Vous avez dit que vous aviez emprunté 95 MF. Je ne conteste pas que ces 95 MF. ont été empruntés, seulement, il était prévu 52 MF. dans le budget primitif. Vous avez donc quand même dépassé de 82 % vos prévisions.

Je terminerai -Monsieur le Maire m'a demandé d'être court- en faisant une remarque sur les documents qui ont été donnés. C'est une remarque sous forme d'alerte.

J'ai en effet constaté dans les annexes du Compte Administratif que parmi les organismes dans lesquels la Ville détenait une part de capital, trois d'entre eux ont représenté une perte globale de 32 MF. lors du dernier exercice c'est-à-dire :

. 18,5 MF. pour le Grand Palais,

.../...

- . 4 MF. pour Euralille
- . et 9,5 MF. pour l'Eurotéléport.

Par contre, j'ai également constaté que parmi les organismes auxquels la Ville octroyait un cautionnement d'emprunt, 23 d'entre eux ont perdu, lors du dernier exercice, 35 MF., et pas des moindres :

- . l'Institut Pasteur perd 7,6 MF.,
- . l'Association pour la Promotion de Lille Grand Palais -ce n'est pas la S.E.M.-, 7,5 MF.,
- . l'ALEFPA, 2,2 MF.,
- . RESONORD 4,5 MF.,
- . la Fédération des Auberges de Jeunesse, 4,3 MF.

et j'en passe... pour arriver à 35 MF.

Monsieur le Maire - L'Eurotéléport n'a jamais été du ressort de la Ville.

M. BIENVENU - Je vous ai dit, Monsieur le Maire, qu'il y avait deux chapitres : les organismes dans lesquels la Ville avait une participation en capital, c'est le cas de la S.E.M. Lille Grand Palais, d'Euralille et de l'Eurotéléport. Pour les autres organismes, RESONORD, la Ville a cautionné des emprunts, c'est ce qui est présenté dans les comptes, et pour RESONORD, on constate une perte de 4,5 MF.

Lorsqu'on compte la totalité des pertes subies par 23 de ces organismes, on arrive à une perte de 35 MF. au cours de l'exercice écoulé.

Je pense qu'il faut faire très attention sinon la Ville perdra ses cautions et devra donner de l'argent à ces organismes qui perdent régulièrement de l'argent. Pour un certain nombre d'entre eux, ce sont des structures associatives sous forme de loi 1901.

On peut se poser la question de savoir pourquoi ces organismes perdent de l'argent. Je souhaiterais, avec mon groupe, que l'on renforce le contrôle de ces organismes et en particulier de ces associations à but non lucratif qui perdent autant d'argent.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - M. BERNARD.

M. BERNARD - Je ne vais pas refaire de débat budgétaire, simplement, à l'occasion de ce Compte Administratif qu'il nous soit permis de regarder ensemble la réalité crue de certains chiffres, puisqu'ils sont incontestables, qui traduisent à la fois les engagements de la Ville mais aussi ses lacunes.

Quand on examine en détail le Compte Administratif, on se rend compte que le taux d'exécution général résume en fait des consommations très variables.

On constate ainsi un certain nombre de retards de paiement relatifs à certaines implantations et rénovations. Je veux citer l'Aéronef, les Beaux-Arts, le Théâtre Sébastopol ou encore le C.N.R.S., qu'on aurait pu éviter de mobiliser en cette année 1996 et qui représentent à peu près l'équivalent de cinq points de fiscalité.

Par ailleurs, certaines réalisations sont médiocres et tiennent soit à des dossiers mal préparés, soit à une simple volonté d'affichage. D'où les nombreux restes à réaliser qui concernent autant l'aménagement de la Bibliothèque Municipale, le Conservatoire que l'aménagement du parking du Champs de Mars ou les travaux d'aménagement des quartiers.

.../...

En fonctionnement, ce n'est pas mieux. L'Aide Sociale est en souffrance puisque 10 MF. ne sont pas engagés par rapport aux crédits qui étaient inscrits au budget primitif.

Concernant les recettes, on constate une sous-estimation systématique, servant d'ailleurs lors du débat du budget primitif à la justification d'une hausse des taux de la fiscalité directe. C'est ainsi que le fonds de compensation de la T.V.A. a été sous-estimé de l'ordre de 25 %, de même que les droits de mutation de l'ordre de 4 MF.

Comme l'a rappelé notre collègue BIENVENU, vous citez souvent l'Etat comme mauvais exemple. Je ne voudrais pas en faire un bouc émissaire facile, d'autant que, effectivement, depuis le mois de juin, votre attitude évoluera certainement.

Mais, à côté de ce mauvais payeur, il y en a d'autres. Il y a des partenaires qui sont tout autant en retard de paiement et des partenaires qui, que je sache, sont en filiation politique directe avec vous. Et je veux citer la Communauté Urbaine de Lille mais surtout le Conseil Régional qui doit près de 10 MF. à la Ville.

Par ailleurs, comme cela a été évoqué, notre Ville sert malheureusement de plus en plus de tiroir-caisse à certains grands équipements ou sociétés d'économie mixte, et là c'est tout le problème des avances qu'il faut que nous repensions, même si je crois que votre position a évolué en la matière, car nous souhaitons avoir au minimum un retour sur investissement. Malheureusement, le peu d'excédent que nous avons dégagé a été d'autant réduit par les avances que nous avons consenties à ces organismes, que ce soit le Grand Palais ou Euralille.

De même, la SORELI a-t-elle bénéficié de 2 MF. d'avance en 1996 alors que ses remboursements, que ce soit sur les chantiers SEMO, 84 rue de Trévisé, ou sur la Caserne Souham, se font désespérément attendre.

L'endettement, enfin, est toujours préoccupant avec un encours de la dette qui avoisine les 10 000 F par habitant. Certes, les dérapages de crédits sont limités compte tenu des jeux de transferts. Certes aussi, l'augmentation de l'encours de la dette est limitée grâce à un arrêt brutal de la politique d'équipement. Mais nous vous mettons en garde, la solution ne résidera pas pour autant dans un transfert sur la population de l'amélioration de la marge de manoeuvre que vous entendez donner à la Ville, et nous y veillerons au budget primitif 1998.

C'est la raison pour laquelle, comme nous n'avons pas voté votre budget, nous ne voterons pas le Compte Administratif et nous nous abstiendrons sur le compte de gestion du payeur. Merci.

Monsieur le Maire - M. ROMAN, si vous voulez répondre.

M. ROMAN - Oui, Monsieur le Maire.

Notre collègue BERNARD veut veiller, comme il vient de le dire, au suivi de l'exécution budgétaire. Il faut quand même qu'il lise mieux les documents parce que les droits de mutation qui auraient été surévalués ou sous-évalués en recette, je souhaiterais qu'il m'explique à quel titre les collectivités locales Communes peuvent percevoir des droits de mutation. Il doit confondre avec une autre collectivité à laquelle il a travaillé. Nous n'avons pas de recettes en droits de mutation à la Ville de Lille.

Je veux simplement reprendre les problèmes qui ont été évoqués, parce qu'on pourrait tout reprendre dans le détail.

.../...

Par exemple, les participations de l'Etat, Monsieur BIENVENU, rassurez-vous, nous allons continuer à y veiller, comme aux transferts de charges. On peut faire dire tout ce que l'on veut aux chiffres. Je veux simplement vous dire qu'en 1994, les subventions de l'Etat en fonctionnement du budget de la Ville étaient de 29 % et en 1996, 24,7 %.

On peut expliquer que l'Etat augmente sa participation. La réalité sur l'action municipale, transferts de charges aidant, et ceux-là sont incontestables, c'est que la participation de l'Etat dans le budget de la Commune a été en baisse sensible et forte de 1993 à 1996. Cela, c'est la réalité des chiffres. Mais on peut leur donner toutes les interprétations que l'on veut.

Au-delà de cela, je veux d'abord vous rassurer puisque c'est le premier Conseil Municipal à l'occasion duquel, à la demande de Monsieur le Maire, nous allons passer sous forme de délibération des rapports de contrôle des organismes satellites et que nous allons donc veiller à ce que la situation budgétaire de tous les organismes dans lesquels la Ville est partie prenante soit examinée par le Conseil Municipal.

Je trouve quand même qu'il y a une vraie contradiction dans votre façon d'aborder le Compte Administratif. Que vous ne le votiez pas, je le comprends. Mais que vous regrettiez d'un côté qu'il y ait un excédent, que l'on affecte cet excédent à des organismes dans lesquels la Ville est partie prenante -Lille Grand Palais et Euralille- pour combler un certain nombre de déficits de recettes dans ces organismes, et que vous nous disiez dans un deuxième temps "Mais en annexes il y a des choses inquiétantes puisque ces organismes présentent un déficit", alors que justement nous affectons l'excédent à supprimer ce déficit, me semble tout à fait contradictoire.

Une dernière chose que je veux dire. Je comprends que vous ne votiez pas ce Compte Administratif puisque vous n'avez pas voté le budget. Mais vous dites que c'est un refus idéologique. S'il y a une grande idée au niveau de cette Ville, cela a été depuis 15 ou 20 ans d'essayer de construire une grande métropole, de le faire en prenant un certain nombre de risques.

Et moi j'ai le souvenir de ce que nous avait dit le Maire de Lille lorsque nous avons décidé par exemple de faire le Palais des Congrès et de la Musique à Lille. Madame DA SILVA en parlera dans un instant. Ce Palais des Congrès et de la Musique est devenu, parce que nous l'avons voulu, parce que nous avons fait ce qu'il fallait faire, l'un des seuls équipements de ce type en France à réaliser, dès cette année, ce que l'on appelle le petit équilibre.

Alors, je comprends que cela ne plaise pas beaucoup à l'Opposition Municipale puisque la réussite de la Majorité ne permet pas à l'Opposition, y compris sur un plan idéologique, de trouver des points d'accroche.

Cela dit, nous avons construit une grande métropole, avec des grands équipements. La Ville de Lille par son Palais des Congrès, par son Musée des Beaux-Arts, par son centre international d'affaires, existe aujourd'hui au niveau national.

Au-delà de tout cela, nous présentons un Compte Administratif dans lequel nous rétablissons une situation qui nous a amenés, sur le plan budgétaire, à faire des efforts considérables dans les années précédentes et à le faire avec des chiffres, là encore, que l'on peut évoquer de différentes manières.

M. BERNARD évoque le niveau d'endettement préoccupant de la Ville de Lille. Vous savez, à Lille, on a fait, dans les dix dernières années, trois fois plus d'investissements qu'à Bordeaux et l'endettement des habitants de la ville de Lille est deux fois inférieur à celui des habitants de la ville de Bordeaux.

.../...

Alors, quand on fait des investissements qui enrichissent la Ville et qui lui donnent la place qu'elle a sur la carte de France, je crois qu'on peut en être légitimement fiers, comme on peut être légitimement fiers de présenter un Compte Administratif, sur la première année qui suit cette politique de grands investissements, qui est équilibré comme l'est celui de la Ville de Lille.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur ROMAN.

Je demande à Madame AUBRY de bien vouloir présider la réunion et moi, conformément à la loi, je m'en vais.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, conformément à la loi, nous ayant quittés, je mets aux voix les rapports 97/307 et 97/309 sur le Compte Administratif 1996.

Qui les approuve ? les membres de la Majorité municipale

Qui vote contre ? le Groupe du Front National

Qui s'abstient ? l'Intergroupe pour une nouvelle démocratie participative.

Adoptés à la majorité.

Merci beaucoup. Je pense que nous allons pouvoir féliciter Monsieur le Maire.

(retour de Monsieur le Maire).

Monsieur le Maire, je dois vous donner les résultats et vous dire que votre Majorité vous félicite de cette large approbation de votre Compte Administratif 1996 puisqu'il a été largement approuvé par 32 voix pour, 12 abstentions et 3 voix contre.

Monsieur le Maire - Merci. Tout d'abord, Madame AUBRY, je veux vous remercier d'avoir présidé cette séance.

Ensuite, je veux remercier Monsieur ROMAN qui est l'orfèvre puisqu'il a la responsabilité de la tenue des comptes. Je le remercie tout particulièrement pour la façon dont ces comptes sont tenus et la façon dont il répond aux contestations tout à fait démocratiques que les uns et les autres peuvent faire.

Je veux profiter du Compte Administratif, c'est-à-dire du travail de toute une année 1996 pour à la fois saluer et remercier le Trésorier Principal, Monsieur SERRE, qui entretient avec nous une relation très cordiale et très scrupuleuse. Merci à lui.

Je veux remercier les services financiers de la Ville, Monsieur FLOTIN, celui qui tient nos comptes au niveau de l'administration générale et je vais associer Monsieur TREELS, qui est un jeune et brillant Directeur des Finances et qui travaille auprès du Secrétaire Général Adjoint, Monsieur FLOTIN.

Plus généralement, je vous remercie, Monsieur le Secrétaire Général, et veuillez transmettre, puisque c'est la coutume -mais je le fais avec beaucoup de plaisir- mes remerciements à l'ensemble du personnel municipal qui, tout au long de l'année 1996, nous a parfaitement aidés. Je les remercie très vivement.

.../...

Nous poursuivons en donnant la parole à Monsieur LESERRE, pour le dossier 97/318.

97/310 - Pouponnière - Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 1996 - Ratification.

97/312 - Section F.O. du personnel communal de Lille - Congrès National Force Ouvrière des services publics et de santé du 12 au 16 mai 1997 à Tours - Subvention exceptionnelle.

97/313 - Confédération Générale des S.C.O.P. - Organisation du XXXIème congrès national à Lille du 16 au 18 octobre 1997 - Subventions exceptionnelle.

97/314 - Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles ou gravement déficients visuels (A.N.P.E.A.) - Organisation d'un colloque sur le multihandicap, à Lille, les 17 et 18 octobre 1997 - Subvention exceptionnelle.

97/315 - Union des Professeurs de Physiologie, Biochimie et Microbiologie (U.P.B.M.) - Organisation d'un congrès national à Lille du 18 au 20 octobre 1997 - Subvention exceptionnelle.

97/316 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

97/317 - Centre Hospitalier Régional de Lille - Divers emprunts - Opération de compactage - Modifications des garanties financières précédemment octroyées.

Adoptés.

97/318 - "Les Spectacles Sans Gravité" - Emprunt de 1 000 000 de F - Garantie financière partielle de la Ville.

M. LESERRE - Monsieur le Maire, chers collègues, concernant la délibération 97/318 sur les Spectacles Sans Gravité, il s'agit de l'Aéronef et de l'emprunt de 1 MF. avec la garantie financière partielle de la Ville.

Une phrase est intéressante dans cette délibération. Il s'agit en fait de faire face à quelques difficultés de trésorerie. Madame AUBRY avait une belle réflexion tout à l'heure en disant "de qui se moque-t-on quand on met en place des structures ou des lois qui ne sont pas financées ?".

Alors, je le dis, oui, de qui se moque-t-on puisque Lille a besoin véritablement de cet Aéronef, a besoin de cette structure pour la production de créations culturelles contemporaines et, depuis 1995, on ne cesse de dire que l'on va trouver une solution financière. Il y a encore 3 MF. de déficit.

Aujourd'hui, on emprunte pour du fonctionnement 1 MF. pour faire fonctionner cet Aéronef. Il s'agit là encore véritablement d'une moquerie ou d'une légèreté. Ce lieu est nécessaire mais, une fois de plus, on nous met devant le fait accompli. On va donc emprunter 1 MF. pour du fonctionnement pour que l'Aéronef puisse vivre l'année prochaine.

Nous avons besoin de ce lieu, donc, nous ne voterons pas contre cette délibération mais nous souhaitons simplement que, plutôt que d'être des robinets à subventions et des robinets à emprunts, on puisse, dans ces délibérations, nous expliquer réellement comment on va faire face, comment on va faire vivre l'Aéronef.

En tout cas, si l'Aéronef est un lieu de spectacle de plus en plus sans gravité, il est de moins en moins sans risque. Merci.

.../...

Monsieur le Maire - M. LESERRE, vous faites un jeu de mots mais que voulez-vous ? Vous votez pour. Dans la logique de ce que vous venez de dire, vous devriez voter contre.

L'Aéronef, c'est sans doute une des formes les plus intéressantes et des plus originales de notre action culturelle. J'espère qu'un jour l'Aéronef trouvera son équilibre. Et je suis sûr que le jour où il le trouvera, tout le monde s'extasiera en disant "il y a l'Aéronef à Lille, c'est quelque chose d'avant-garde et c'est très bien".

Malheureusement, en France, quand on lance quelque chose d'avant-garde ou quand on lance quelque chose de nouveau, qui n'est pas dans la tradition, c'est vrai, on essuie les plâtres. Eh bien, essayer les plâtres, c'est ce qu'on fait en ce moment. Mais je suis persuadé que si nous persévérons, c'est parce que nous espérons -et nous ferons tout pour cela- que l'Aéronef trouve son équilibre et puisse se développer normalement.

Alors, si vous pensez comme cela, ce n'est vraiment pas la peine de faire le numéro que vous venez de faire. Si au contraire vous voulez la fermeture de l'Aéronef, alors, parlez comme vous le faites. C'est l'un ou c'est l'autre.

Mais comme je sais que vous êtes un homme cultivé, que vous vous intéressez beaucoup à ces choses-là et que vous dites des choses agréables en ce qui concerne l'Aéronef, vous pourriez vous dispenser de faire le petit numéro que vous venez de faire. L'Aéronef a besoin de tous les concours, y compris de ceux qui sont dans l'Opposition.

Ceux qui sont d'accord pour approuver la délibération le manifestent en levant la main, c'est-à-dire aider l'Aéronef et le sortir de ses difficultés :

Pour : les membres de la Majorité municipale

Contre : néant

Abstentions : l'Intergroupe pour une nouvelle démocratie municipale et le Front National.

Elle est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous continuons avec le 97/325.

M. BIENVENU.

97/319 - Ecoles privées de Lille - Contrat d'Association - Participation forfaitaire de la Ville - Révision.

97/320 - Dotations complémentaires et nouvelles - Budget 1997 - Décision modificative n° 2.

97/321 - Budgets Primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1997.

97/322 - Achat de "colis-cadeaux" pour personnes âgées - Fêtes de fin d'année.

97/323 - Contrats d'assurance de la Ville - Révision - Lancement des procédures d'appels d'offres.

97/428 - SORELI - Opération Arsenal des Postes - Avance de trésorerie.

Adoptés.

.../...

INFORMATIQUE

97/324 - Acquisition du matériel dédié à la gestion financière.

Adptés.

L.O.S.C.

97/325 - Relations entre la Ville de Lille et la S.A.E.M.S. du L.O.S.C.

M. BIENVENU - J'ai quelques mots en ce qui concerne le L.O.S.C.

Nous sommes tous désolés de la descente du club en deuxième division. Je pense que l'ensemble des Lillois, qu'ils soient ou non footballeurs, sont chagrinés de cet événement. L'image et le reflet de la Ville et de la métropole et nos idées d'olympiques sont un peu déçus par ce déclassement.

Cela étant, je dois reconnaître que le club a un bon Président. Il est bon gestionnaire et démontre sa détermination à désendetter le club puisque je crois qu'en fin d'année le club sera entièrement désendetté.

Il est hélas peu encouragé par le monde économique qui se montre très timide à venir soutenir financièrement notre club. Nous avons -est-il besoin de le rappeler ?- le plus petit budget de la Première Division. Le courage du Président s'arrêtait cependant où devait commencer celui des joueurs. Hélas cette frontière n'a jamais été déterminante et les joueurs sont restés sans jambes ce qui, pour des footballeurs, vous en conviendrez, a été un handicap majeur dans la saison qui vient de se terminer.

On a l'impression que notre club est mort en étant guéri d'une certaine façon et je trouve, personnellement, que c'est dommage.

Face à cette situation, vous proposez ce soir deux choses.

La première est une prolongation de six mois de la convention qui lie la Ville au club afin d'y voir plus clair dans les futures relations avec les partenaires potentiels, de même que de mieux appréhender les conséquences financières du décret de janvier 1996 qui ne permettra plus aux clubs de toucher 10 % des subventions de leurs recettes.

La seconde proposition concerne une augmentation de capital souscrite à hauteur de 5 MF. par la Ville.

Je vous rassure tout de suite, notre Groupe votera cette proposition compte tenu du contexte du redressement financier dans lequel le club est engagé. Par contre, il y a quelques questions qui restent sans réponses et que je souhaiterais évoquer ce soir rapidement.

La première question c'est : quelle sera la position des autres collectivités locales et territoriales face à la descente du club en deuxième division ? Il est important que l'on sache.

La deuxième question concerne la position de la Communauté Urbaine sur le financement des clubs de haut niveau de la métropole car je vous rappelle que Wasquehal est aussi en seconde division et on peut se demander quelle sera la position de la commission ad hoc.

.../...

La subvention du L.O.S.C. va-t-elle être diminuée d'autant ou la subvention globale va-t-elle être rehaussée afin que les deux clubs puissent bénéficier d'une même subvention ?

La troisième question, ce sont les réflexions que j'ai souvent entendues concernant le thème du grand club communautaire, voire du grand club régional dont nous avons souvent entendu parler. On n'entend plus grand chose à ce sujet et je pense qu'il serait souhaitable que l'on ait une réflexion d'ensemble sur ces questions.

Dernière question : où en est la recherche des sponsors ? J'ai bien lu et entendu que Bruno BONDUELLE avait quelques idées en la matière. Cela a été largement médiatisé mais, qu'on veuille ou non, la saison débute dans un mois et je ne crois pas que ces effets aient été couronnés de succès. Là aussi, on peut se poser la question face à un non engagement semble-t-il du monde économique dans les financements du club.

Voilà quelques questions pour lesquelles, je pense, des réponses urgentes doivent être données.

Monsieur le Maire - M. ROMAN.

M. BIENVENU a fait une très bonne intervention.

M. ROMAN - Excellente...

Je dois dire, parce qu'il faut quand même apporter cette explication, que Monsieur BIENVENU est dans la poursuite de la ligne qui a été celle de l'ensemble quasiment du Conseil Municipal depuis 1992 sur la situation du club.

Nous avions en 1992 un L.O.S.C. qui était très largement endetté, à plus de 100 MF. d'endettement. Nous avons décidé ensemble ici au Conseil Municipal de contractualiser avec le L.O.S.C. sur une période de six ans pour arriver au désendettement complet du club.

La formule est bonne, nous risquions de mourir guéris, puisqu'il nous reste un an de désendettement à faire et que le L.O.S.C., malheureusement, descend en deuxième division.

Nous avons donc décidé -je tiens à remercier les collaborateurs de la Ville qui ont trouvé cette solution qui est la plus adaptée pour que la Ville puisse investir sans le faire à perte- d'accélérer le désendettement du club et au lieu de le terminer en juin 1998, de le terminer dans l'année civile 1997.

Nous le faisons, non pas en versant une subvention complémentaire au L.O.S.C., mais en augmentant le capital du L.O.S.C. à hauteur de 5 MF., ce qui permettra d'abord de redonner leur valeur aux actions du L.O.S.C., d'un L.O.S.C. non endetté, actions dont nous sommes propriétaires à 80 %, je le rappelle.

C'est donc un montage technique qui permet de répondre à un objectif politique qui est la fin du désendettement du L.O.S.C. en 1997.

Nous avons donc, derrière cette décision, un club qui n'a plus aucune dette et qui peut intéresser les sponsors.

.../...

C'était un des éléments de discussion que nous avons eue avec les forces économiques à qui nous demandons de soutenir le L.O.S.C. aujourd'hui. Il est vrai qu'elles étaient réticentes à le faire en sachant que leur rapport financier pouvait éventuellement être utilisé pour payer des dettes anciennes et qu'aujourd'hui cette question ne se pose plus de la même manière pour elles à partir du moment où le club est complètement désendetté.

Vous posez aussi, Monsieur BIENVENU, un certain nombre de questions qui concernent les autres collectivités. Je me garderai bien d'évoquer ce problème ici puisqu'il regarde les autres collectivités. Il appartiendra au Conseil Régional et à la Communauté Urbaine de décider ce qu'elles font derrière cette décision, notamment pour la Communauté Urbaine, qui a conduit à doubler la somme destinée au soutien au sport de haut niveau en 1997, par rapport à 1996. Mais il y a un élément nouveau dans le paysage, c'est le fait qu'il y a maintenant deux clubs de la métropole, Lille et Wasquehal, qui sont en deuxième division, au plus haut niveau de la représentation de la métropole dans le football. Il appartiendra à la Communauté, à partir des réflexions de son groupe de travail, de savoir comment l'effort est réparti.

Enfin, dernière chose -et je crois que nous pouvons l'évoquer ici-, je pense qu'il n'y aura de sport de très grande qualité et de représentation nationale, voire européenne, à Lille qu'à travers un grand club omnisports. Nous devons continuer à cumuler tous les efforts des pouvoirs publics, des collectivités, des forces économiques, pour construire un peu à la fois ce club omnisports, en fédérant tous les clubs de la métropole qui sont présents aujourd'hui au haut niveau et en diffusant sur le sport de masse, parce qu'on sait aussi que le sport d'élite a des conséquences sur la façon dont le sport de masse est pris en charge sur le territoire de notre ville et de notre métropole.

C'était l'objectif du Président de la Communauté Urbaine lorsqu'il a proposé le doublement du fonds "sports de haut niveau", la moitié étant destinée à continuer à aider les clubs, l'autre moitié à inciter à des formes de fédération, de regroupement, de mise en commun de moyens des différents clubs pour aller vers ce grand club omnisports.

Je crois que c'est un objectif politique que, en dehors des frontières politiques traditionnelles, nous devons poursuivre tous ensemble. Cela fait partie des éléments qui identifient le développement des grandes métropoles aujourd'hui. C'est un objectif qu'il nous faut poursuivre, y compris à travers la façon de voir l'avenir de notre club de football au niveau de la Ville de Lille.

Bref, je voulais dire à Monsieur BIENVENU -une fois n'est pas coutume- que je partage à la fois ses interrogations et que je suis sûr que, sur ce plan, je partage un certain nombre d'intuitions qu'il a laissé paraître dans son propos à travers les interrogations.

Sur des questions comme celles-là, nous pouvons travailler tous ensemble, forces politiques et forces économiques, à construire cet élément du rayonnement de la métropole.

Monsieur le Maire - Merci pour cet accord général.

Le club de Wasquehal jouera au stadium. Le L.O.S.C. continuera à jouer sur son terrain.

La subvention de la Communauté Urbaine était de 4 MF. pour le L.O.S.C., elle passe à 5 MF. et pour Wasquehal 1 MF. Le Maire de Wasquehal était très satisfait d'ailleurs de la décision prise.

Il serait effectivement souhaitable qu'on travaille les uns et les autres à ce qu'il y ait un grand club communautaire, métropolitain. Mais cela, c'est une autre affaire. Enfin, il faudra certainement y travailler pendant plusieurs mois et peut-être plusieurs années. Je n'en sais rien.

.../...

Tout le monde est d'accord ? (oui). Le L.O.S.C. fait l'unanimité. C'est extraordinaire. Mais cela, c'est la France. Quand on perd, c'est l'unanimité. Quand on gagne, au contraire, on se divise... On aime les gens qui perdent.

Je constate simplement. Je ne dis rien d'autre.

DECENTRALISATION

97/326 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

97/327 - Transfert de la Mairie de quartier du Vieux-Lille à la Halle aux Sucres - Aménagement des locaux.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Sur la chemise n° 4 de Monsieur MUTEZ, intervention de Monsieur BIENVENU. Et on accélère, si vous voulez bien, parce que, sinon, nous allons passer la nuit ensemble.

Chemise n° 4

COMMERCE

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

97/305 - Association des Commerçants de la rue d'Isly - Subvention.

Adopté.

97/306 - Comité de Défense et d'Entraide des commerçants non sédentaires - Subvention.

M. BIENVENU - Monsieur le Maire, très rapidement, à l'occasion des délibérations présentées par Monsieur MUTEZ et dont une qui parle du commerce lillois, mon groupe voulait vous faire part de son étonnement face à une décision qui a été prise récemment à la Communauté Urbaine de vendre à Villeneuve d'Ascq un terrain à une société qui se propose d'installer dix salles de cinéma au milieu d'un centre d'activités et de loisirs.

Certes, la Communauté a été consultée sur la vente d'un terrain et non sur l'implantation d'un projet. Nous sommes conscients que si la Communauté avait, d'une façon ou d'une autre, refusé cette cession, cette façon d'agir aurait certainement eu pour effet de déplacer sur un autre lieu, voire le pousser au-delà des frontières, ce projet de création de salles de spectacle.

Certes, nous sommes conscients également du fait que la Communauté n'a jamais été consultée en ce qui concerne d'autres projets métropolitains. Et nous sommes également conscients qu'il est difficile d'interdire à l'un ce qui a été autorisé à l'autre.

Nous sommes quelques-uns à ne pas avoir voté cette délibération à la Communauté Urbaine. C'est notre cœur de Lillois qui s'est exprimé et notre position n'a fait hélas l'objet d'aucune remarque dans les comptes rendus qui ont été publiés.

Il y a des commerçants qui ne rigolent pas. Ce soir, c'est la Fête du Cinéma et beaucoup de commerçants ne sont pas à la fête.

.../...

Je me permets ce soir de vous faire part de notre inquiétude et de l'inquiétude de nombreux Lillois et de nombreux commerçants face à ces implantations pléthoriques de complexes cinématographiques dans la métropole.

La Ville de Lille a toujours eu une vocation ludique activement orientée vers le septième art. Cette activité draine une clientèle importante et nécessaire à la survie de l'hyper centre-ville. On constate déjà de grosses difficultés et certaines fermetures de commerces dans le centre-ville se sont fait jour.

Le taux de fréquentation des salles lilloises a diminué de 20 à 60 % selon les cas et la Société Gaumont semble ne pas donner suite à son projet de rénovation rue de Béthune, ce qui obère l'ensemble d'un projet de restructuration du quartier de la rue de Béthune et de la rue d'Amiens.

Alors faut-il rester sans réagir et sans prendre position devant ces futurs projets et le projet villeneuvois en particulier ?

A défaut, j'ai bien peur que les fêtes futures du cinéma soient bien ternes dans notre centre-ville et je pense que le processus est déjà hélas bien engagé.

D'ailleurs, j'ai noté que la presse ce week-end parlait d'autodestruction, le terme est fort mais c'est un peu ce qui se passe.

Face à ce problème, il est indispensable de bien étudier l'impact de telles décisions qui n'auront à mon avis que pour effet de déshabiller une commune -je serais tenté de dire de déshabiller Pierre pour habiller d'autres Maires- et je pense qu'il faudrait se pencher sérieusement sur ces problèmes qui sont à mon avis un peu anarchiques au sein de la métropole.

Monsieur le Maire - M. BIENVENU, je veux bien répondre à votre question. Vous dites "mouvements anarchiques, etc.", oui, sans doute, mais c'est la loi du marché, c'est la loi de tout ce que vous soutenez, c'est la loi de votre idéologie. Ainsi va le monde.

En ce qui concerne les grandes surfaces, c'est ainsi, elles s'installent et les petits commerçants disparaissent.

En ce qui concerne les cinémas, ils étaient florissants et voilà tout à coup un grand groupe qui arrive, vingt et quelques salles, confort absolu, et puis ce n'est pas fini, vous allez voir autour les restaurants, etc. et tout ce qui va se monter.

C'est la société marchande, c'est celle dans laquelle on vit. C'est à cela que nous nous opposons quand elle exagère cette société marchande. Il est vrai qu'elle exagère, vous venez de le dénoncer, mais c'est la société, c'est celle que vous soutenez, c'est celle que nous contestons. Vous, vous la soutenez. Votre idéologie vous porte à soutenir cela, nous, au contraire, on le conteste mais ce n'est pas toujours facile.

Par rapport à ce grand groupe qui s'est constitué, que voulez-vous... en plus de cela, la ville de Lille ne peut pas tout avoir pour elle, nous avons le Palais des Beaux-Arts, nous nous défendons, nous sommes offensifs, audacieux. Cela vous prouve qu'il faut toujours être à l'avant et à l'avant-garde. Je ne peux pas empêcher le Maire de Lomme qui a des terrains qui voit des gens qui arrivent en disant "21 salles à Lomme", tout à coup, c'est Lomme, capitale du cinéma. De plus, l'autorisation est donnée et voilà donc le mouvement général.

.../...

Les exploitants de la rue de Béthune sont venus me voir. D'abord l'U.G.C. qui m'a dit "Nous, nous allons nous battre". Et ils ont modernisé l'U.G.C. Résultat, il résiste bien et je suis persuadé qu'il va monter une contre-attaque où il réussira. C'est bien et nous, Ville de Lille, il faut soutenir l'U.G.C.

Par contre, Gaumont est venu en disant "Nous allons faire des transformations" mais ils n'ont pas voulu les faire et ils s'enfoncent de plus en plus.

Et le Métropole est décidé à se battre et il réussit très bien.

En plus de cela, tout à l'heure j'ai parlé d'idéologie, mais le marché est terrible et quelquefois il est effectivement triomphant. Le cinéma était en perdition, on n'allait plus au cinéma, les petites salles, c'était fini, les gens sont ainsi, il changent aussi, il faut que le cinéma soit différent de la télévision. Alors, on a ouvert les grandes salles. Résultat, la France bat tous les records en ce qui concerne les recettes de cinéma. Il y a une montée vertigineuse des recettes de cinéma, si bien que le cinéma en France se porte bien, avec ses grandes salles, dans ce remue-ménage général où nous risquons d'être broyés.

Alors, justement, ensemble essayons de voir quelle politique mener.

Je pense qu'il faudrait orienter le Festival de Lille de façon qu'il soit davantage un festival de cinéma, ce qui nous permettrait sans doute de prendre pied dans ce domaine du cinéma. Ce que Lomme ne pourra pas faire, Lille pourra le faire, avoir un Festival du Cinéma et par conséquent aider indirectement ces salles de cinéma, aussi bien le Métropole qui a beaucoup d'idées et qui est très bien, que l'U.G.C. et les autres qui veulent se battre, et donc les fortifier de telle façon que le cinéma soit toujours présent dans notre ville et en particulier dans la rue de Béthune.

Ensuite -et je m'adresse à l'Adjoint chargé du stationnement- l'avantage à Lomme -mais je n'attaque pas Lomme- c'est que les spectateurs arrivent en voiture, immédiatement, ils la laissent sur le parking et il n'y a pas de problème de stationnement. Alors qu'à Lille, pour aller au cinéma rue de Béthune, se pose le problème de la voiture.

Il faut examiner ce problème des parkings. Il faudrait peut-être qu'un club se constitue et que les commerçants aussi favorisent l'opération. Il y en a qui ont essayé : avec le ticket de cinéma, on pouvait avoir une bière, demain, ce sera peut-être une portion de frites. En tout cas, que les commerçants prennent des initiatives. S'ils se battent, on les aidera et ils remporteront la bataille. Je crois qu'il n'y a pas d'autres solutions.

Vous m'avez parlé de Villeneuve d'Ascq. Je ne vais pas m'y opposer. Villeneuve d'Ascq ne passe même pas devant la Commission. Je me permets de dire que devant la Commission cela n'a pas été facile au niveau des voix des uns et des autres. De toute façon, ils n'ont pas besoin de passer devant la Commission pour construire.

Villeneuve d'Ascq a fait un effort formidable avec la Géode. Cela ne colle pas tout à fait. C'est vous dire que tout ce qu'on fait ne réussit pas toujours. Et les grandes salles de cinéma ne réussissent pas toujours.

Là, ils font plusieurs salles, un peu moins d'une dizaine. Effectivement, à côté de ces salles, ils veulent aménager des commerces et tout cela est préoccupant pour Lille. Nous allons nous battre. Il est vrai que V2 qui s'est installé à Villeneuve d'Ascq a causé des perturbations du côté d'Hellemmes mais surtout du côté de Fives. Il faut relever le gant. C'est à nous d'être plus inventifs.

.../...

C'est pourquoi il est nécessaire d'aller de l'avant. Quand vous avez critiqué tous nos grands projets, Euralille n'a pas trouvé grâce devant vous, ou d'autres projets, mais croyez-le, l'avenir de Lille est de retrouver d'autres occasions, d'être les premiers, d'être les plus forts et d'être de toute façon l'avant-garde.

Je mets donc aux voix cette délibération 97/306.

Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main.

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Unanimité. Parfait.

Chemise n°4bis. Madame DA SILVA. C'est Monsieur SINAGRA qui souhaite intervenir mais vous pouvez vous exprimer si vous le voulez. Madame DA SILVA fait de grandes choses, elle veut en parler et elle a bien raison. Dites-nous ce que vous faites de bien.

Chemise n°4bis

LILLE GRAND PALAIS

Rapporteur : Madame DA SILVA
Conseiller municipal délégué

97/311 - SEM d'Exploitation Lille Grand Palais - Abandon de créances - Organisation d'une nouvelle consultation sur l'affermage.

Monsieur le Maire, chers collègues, il vous est aujourd'hui demandé de renoncer au paiement des deux premières années de loyer de Lille Grand Palais. Au-delà de cette demande ponctuelle, il est nécessaire aujourd'hui qu'ensemble nous puissions tirer un bilan de cet outil géré depuis deux ans par la S.E.M.

Lille Grand Palais a constaté l'année dernière, à la fin de son premier exercice, le 30 juin 1996, un déficit de 18,5 M.F. pour un chiffre d'affaires de 58 M.F. Dans ces 18 M.F., bien évidemment, sont compris les 10 M.F. de loyer que nous devons verser à la Ville de Lille.

Les comptes du second exercice qui se termine le 30 juin 1997, c'est-à-dire aujourd'hui, sont en cours d'élaboration, mais le déficit prévisionnel de ce second exercice, qui intègre toujours le loyer de 10 M.F. à la Ville de Lille, est de l'ordre de 9 M.F. pour un chiffre d'affaires de 60 M.F.

Alors, comment expliquer ces résultats quatre ans après un appel d'offres à gestion de l'équipement dont toutes les réponses laissaient entendre qu'il était possible de payer un loyer de 10 M.F. dès les premières années ?

Force est de constater la conjonction de deux facteurs, l'un structurel, une évolution du marché des Palais des Congrès ces dernières années, c'est le facteur explicatif majeur de cette situation; l'autre, conjoncturel, les difficultés propres à Lille Grand Palais au cours du premier exercice, ces difficultés sont aujourd'hui dépassées.

En effet, le résultat de cette année témoigne de l'important redressement, une amélioration du résultat de plus de 50% par rapport à celui de l'année précédente, et cela, avec un chiffre d'affaires sensiblement équivalent.

.../...

Très clairement, si nous n'avons plus cette année de problème de loyer, nous sommes aujourd'hui confortablement à l'équilibre, ce qui est unique, aucune Ville aujourd'hui ne peut annoncer un tel résultat.

Cela étant, Lille Grand Palais doit aujourd'hui se positionner et se battre dans son environnement en pleine mutation. La concurrence accrue entre les structures d'accueil de plus en plus nombreuses, plus de 100 Palais des Congrès aujourd'hui, pour un marché de manifestations stable voire en régression, conduit à une guerre des tarifs et à une implication financière de plus en plus importante des Municipalités.

Pourquoi les Villes, parfaitement conscientes du coût d'exploitation de ces équipements, persistent-elles à investir dans de nouveaux lieux de congrès ?

Ces Municipalités ont compris que ces centres d'accueil étaient un élément déterminant de leur animation, de leur promotion, et vital pour leur développement économique.

Depuis l'ouverture en juin 1994, Lille Grand Palais a réalisé 160 M.F. de chiffre d'affaires. Toutes les études montrent que 1 F dépensé dans un centre de congrès génère 5 F de retombées économiques dans la ville. C'est donc aujourd'hui plus de 800 M.F. qui ont été injectés dans l'économie de la Ville de Lille.

Alors, Monsieur BIENVENU, si 160 M.F. de chiffre d'affaires qui génèrent 800 M.F. de retombées économiques, c'est jeter de l'argent par les fenêtres, permettez-moi d'être surpris et un peu déçu de votre analyse économique et financière.

En effet, les retombées d'un investissement comme Lille Grand Palais comportent plusieurs éléments. D'abord, ce qu'on appelle les retombées quantitatives financières que sont les retombées directes c'est-à-dire un loyer et les retombées indirectes, ce sont les emplois générés par l'activité, et aussi les retombées économiques qui sont aussi des revenus indirects et décalés en terme de fiscalité.

Nous le savons aujourd'hui, les effets indirects compensent très largement le coût de l'investissement direct.

Les autres retombées sont des retombées qualitatives en terme d'image et de promotion. Depuis son ouverture Lille Grand Palais a accueilli entre autres, le jour de l'ouverture, le départ du Tour de France, Euraspid, le G7, le congrès des comptables, dernièrement le très grand congrès de la Mutualité, 5.000 participants, celui des H.L.M.

Lille Grand Palais recevra à la rentrée de grandes manifestations de prestige national et international.

Ainsi, les objectifs majeurs assignés à l'outil ont bien été respectés, contribuer au développement et au rayonnement et à l'animation de la métropole par l'accueil de manifestations régionales, nationales et international.

Par conséquent, Lille Grand Palais ne peut pas être analysé simplement sous l'angle de la rentabilité immobilière, cela n'a pas de sens du tout. L'obligation inconditionnelle d'un loyer égal au montant de l'annuité d'emprunt, car nous le savons bien, aujourd'hui, aucune Ville ne demande à son centre de congrès de payer un loyer afin d'amortir l'investissement.

.../...

Pour permettre à Lille Grand Palais de continuer à assurer cette importante mission, il est nécessaire aujourd'hui que la Ville de Lille lui donne un environnement financier identique à celui du marché et de ses concurrents, en abandonnant les deux premières années de loyer et en procédant à une nouvelle consultation, comme la loi l'y oblige, pour redéfinir un montant de loyer plus raisonnable sans doute et son étalement.

C'est ce qu'il vous est demandé aujourd'hui de faire pour soutenir le développement de Lille Grand Palais et ainsi celui de la Ville de Lille et de sa métropole.

Monsieur le Maire - M. SINAGRA.

M. SINAGRA - Juste une toute petite parenthèse avant de répondre à Madame DA SILVA, et vous m'en excuserez Monsieur le Maire, concernant le vote des motions : je prends acte aujourd'hui de l'évolution intéressante de la position de Monsieur FALISE.

Lors du Conseil Municipal du 24 mars dernier, une motion de soutien concernant Renault Vilvorde avait été déposée par vous, Monsieur le Maire, votre Majorité l'avait approuvée dans son ensemble. Autre temps, autre position. Dont acte, Monsieur FALISE.

Pour reprendre sur le dossier de la S.E.M. de Lille Grand Palais, je crois que, tous comptes faits, vous auriez mieux fait de me laisser parler en premier, cela aurait évité à Madame DA SILVA de partir sur un faux courroux et elle va comprendre pourquoi.

Monsieur le Maire, le dossier de Lille Grand Palais est un dossier fort complexe, la barque a été trop chargée à l'époque de la construction, l'optimisme commercial faisait rage, et gare à celui qui manquerait d'ambition à vos yeux, mais je m'y habitue.

Monsieur le Maire - Absolument, cela fait vingt ans que cela dure...

M. SINAGRA - Un peu moins pour moi, mais on pourra y arriver.

Monsieur le Maire - Mais vous, vous ne m'avez jamais compris.

M. SINAGRA - C'est bien possible. Comme tous les grands hommes ...

Le grand équilibre sera très difficile à obtenir un jour. Le grand équilibre est celui qui permet de rembourser la construction de l'équipement et de le faire fonctionner.

Mais aujourd'hui, je veux dire que nous voterons cette délibération car nous faisons confiance à Madame DA SILVA et à l'équipe du grand Palais pour assurer le petit équilibre et, elle vient de l'évoquer, pour tendre au grand. Voyez-vous, on peut encore vous surprendre, Monsieur le Maire...

De plus, les retombées économiques sont certaines pour cette ville, retombées dues aux congrès entre autres. Le ratio peut être discuté, j'en conviens, mais quand les choses sont bien faites ou qu'en tout cas elles tendent à l'être, vous me verrez à vos côtés. Dans le cas contraire, vous me verrez toujours en face de vous.

Monsieur le Maire - Très bien. Mais cela, c'est peut-être le grand tournant alors... et si c'est le grand tournant, je m'en félicite.

.../...

Je crois que tout ce que nous avons fait, Euralille, le Grand Palais, etc... c'est pour donner des atouts supplémentaires à notre ville. Alors, quand on discute vraiment à la loupe même un franc de déficit et que l'on voit que le Championnat du Monde de Bridge, ce sont 80 M.F. qui vont tomber sur la Ville, certes, ce n'est pas la Ville qui va recevoir ces 80 M.F., mais ce sont les commerçants, tous ceux qui ont des activités dans la ville. C'est ce que nous devons faire, on est leur municipalité, pour donner du travail à tout le monde, et c'est très bien comme cela.

Et Madame DA SILVA est une maîtresse femme qui dirige très bien le Grand Palais, je la félicite. Elle a de bons résultats.

(applaudissements)

Adopté à l'unanimité Mme DA SILVA.

Allez-y Véronique.

Mme Véronique DAVIDT - Simplement, je voulais vous apporter un témoignage en tant qu'Adjointe au Tourisme. Depuis le début du récent mandat, nous travaillons en parfaite solidarité, Madame DA SILVA et moi-même. Je peux vous faire part de l'intérêt que portent tous les partenaires touristiques au développement et aux activités de cet équipement.

Nous avons, avec Monsieur le Recteur FALISE, créé un groupe de concertation pour élaborer un plan d'action touristique pour le mandat en cours. Nous avons dans cet objectif constitué le G.R.A.T., Groupe de Réflexion sur l'Action Touristique. Madame DA SILVA nous a fait le plaisir de l'accueillir cette semaine au Grand Palais, à la fois pour présenter l'équipement qu'elle dirige et montrer qu'il pouvait être un réel atout pour le tourisme lillois.

Je peux vous dire que tous les partenaires qui étaient là, et ils étaient nombreux, qu'il s'agisse de transporteurs, d'agents de voyage, de restaurateurs et d'hôteliers. Ils sont tous conscients de ce que représente cet outil et sont conscients du défi que nous avons pris en la construisant et de son intérêt pour l'avenir. Cette grande attente confirme les efforts que nous faisons pour la promotion de Lille Grand Palais.

Monsieur le Maire - Je me suis intéressé au dossier tourisme et j'espère que la ville va être classée ville touristique. Quand elle sera ville touristique, ce sont de nouvelles perspectives qui s'ouvriront à la Ville.

Je dois dire que Madame la Ministre s'occupe activement de ce dossier.

Chemise n°6. M. FREMAUX.

Chemise n°6

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur FREMAUX
Conseiller municipal délégué

97/328 - Procédure de pilotage des Organismes satellites ou associés - Comité des Oeuvres Sociales.

97/329 - Réajustement d'indice d'emploi de Contractuel au tableau des effectifs.

97/330 - Création et suppressions de postes au tableau des effectifs liées au transfert des compétences entre la Ville et le C.C.A.S.

.../...

- 97/331 - Créations de postes au tableau des effectifs -Intégration d'agents non titulaires.
- 97/332 - Modification de l'annexe de la délibération n° 97/273 du 12 mai 1997.
- 97/333 - Indemnité accordée à M. Jacques COCQUERELLE, Inspecteur des Contributions Directes.
- 97/334 - Indemnité accordée à Mme Marie-Claude LEBON, Inspecteur des Contributions Directes.
- 97/335 - Indemnité accordée à M. Pierre TOMASZEK, Inspecteur des Contributions Directes.
- 97/336 - Indemnité accordée à M. Henri DILLIES, Inspecteur des Contributions Directes.
- 97/337 - Indemnité accordée à M. Jean-Pierre THERY, Inspecteur des Contributions Directes.
- 97/338 - Indemnité accordée à M. Bernard DUPONT, Inspecteur des Contributions Directes.
- 97/339 - Indemnité accordée à M. Serge MACHURON, Inspecteur des Contributions Directes.
- 97/340 - Indemnité accordée à M. Pierre-Marie LEMOINE, Inspecteur des Contributions Directes.
- 97/341 - Indemnité accordée à M. Patrick CAUCHE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/342 - Indemnité accordée à Mme Nunzia BEURRIER, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/343 - Indemnité accordée à Mme Marianne GROCH, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/344 - Indemnité accordée à M. Pascal MAGINOT, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/345 - Indemnité accordée à Mme Monique DAUTRICHE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/346 - Indemnité accordée à Mme Armelle SUROWIEK, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/347 - Indemnité accordée à Mme Danielle COSQUER, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/348 - Indemnité accordée à Mme Georgette MASURELLE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/349 - Indemnité accordée à Mme Renée ESTRADE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/350 - Indemnité accordée à M. Jean-Michel BAUDE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/351 - Indemnité accordée à M. Alain MONCHECOURT, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/352 - Indemnité accordée à M. Jean-Claude DUQUENOY, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/353 - Indemnité accordée à Mme Nadine BOURGOIS, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/354 - Indemnité accordée à M. Gérard WOZNIAK, Contrôleur des Contributions Directes.
- 97/355 - Indemnité accordée à M. Yves DASSONNEVILLE, Contrôleur des Contributions Directes.

97/356 - Indemnité accordée à Mme Chantal COLEIN, Contrôleur des Contributions Directes.

97/357 - Indemnité accordée à Mme Sylvie CASTRE, Contrôleur des Contributions Directes.

97/358 - Indemnité accordée à M. Denis PUTKOWNIK, Contrôleur des Contributions Directes.

97/359 - Indemnité accordée à Mme Lydie HUREZ, Contrôleur des Contributions Directes.

97/360 - Indemnité accordée à Mme Christelle CAYET, Contrôleur des Contributions Directes.

97/361 - Indemnité accordée à Mme Isabelle FILIP, Contrôleur des Contributions Directes.

97/362 - Indemnité accordée à Mme Béatrice DUBOIS, Contrôleur des Contributions Directes.

97/363 - Indemnité accordée à Mme Magalie MARCILLY, Contrôleur des Contributions Directes.

97/364 - Indemnité accordée à M. Franck DECAUDAIN, Contrôleur des Contributions Directes.

Adoptés

M. FREMAUX - Monsieur le Maire, permettez-moi d'attirer l'attention du Conseil sur la délibération 97/331 et en particulier sur l'intégration d'agents non titulaires, au nombre de 22, qui, pour certains d'entre eux, étaient présents dans les services de la Ville depuis sept, huit ou neuf ans.

Dans la deuxième partie de cette délibération, nous vous proposons de créer au tableau des effectifs 19 postes à temps non complet qui nous permettront également d'intégrer 19 personnes en service également depuis plusieurs années et qui attendaient une solution de stabilité pour exercer leur emploi.

Permettez-moi de vous dire le plaisir et la fierté qui ont été les nôtres ce matin à 11 heures, en compagnie de Madame AUBRY et de Monsieur CAILLÉAU, en recevant 68 des 124 agents recrutés depuis la fin du mois d'octobre 1996 et dont 47 d'entre eux viennent de l'insertion en C.E.S., en C.E.C, ou en contrat d'apprentissage, et parmi ces 124 agents, 19 recrutements ont été proposés à la police municipale, 10 l'ont été dans le secteur technique décentralisé dans les mairies de quartier, 8 recrutements ont été effectués chez les cadres A de cet Hôtel de Ville, et enfin, 34 recrutements ont été opérés pour l'ouverture du Musée des Beaux-Arts. Ils concernent exclusivement des personnes qui viennent de parcours d'insertion et dont nos concitoyens ont bien voulu à maintes reprises saluer la gentillesse, la compétence, la disponibilité, voire même l'élégance, à l'occasion de l'inauguration du Palais des Beaux-Arts, dans les journées qui ont suivi et jusqu'à aujourd'hui.

C'est notre façon, Monsieur le Maire, à la Ville de Lille, de reprendre au bond le vibrant plaidoyer développé tout à l'heure par Martine AUBRY pour expliquer le sens profond de l'action du Gouvernement qui vise à apporter des solutions durables, à la fois à l'attente des Lillois et également en prenant en compte, dans les demandeurs d'emploi, les plus humbles d'entre nous, en leur proposant non seulement un emploi mais un véritable statut de la Fonction Publique territoriale.

J'espère que nous pourrions nous inspirer de ces exemples pour continuer à progresser, instruisant et montant nos opérations naturellement dans le cadre budgétaire qui nous est fixé.

Je vous remercie.

.../...

Monsieur le Maire - Très bien. Je pense que Monsieur FLORENCE va approuver et le conseil municipal également. Intégration dans le cadre municipal d'agents. Je vous ai entendu le réclamer

M. FLORENCE - C'est mon combat permanent ...

Monsieur le Maire - Je vous ai tellement entendu en parler que je m'étonnais presque que vous restiez muet en face de cette mesure positive.

Vous êtes d'accord et tout le monde est d'accord, c'est parfait.

Chemise n°15. M. BROCHEN. et M. LESERRE. a des observations à vous faire.

Alors, on se presse M. LESERRE.

Chemise n°15

ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BROCHEN
Conseiller municipal délégué

97/395 - Contrat de Ville - Atelier création/fabrication pour les Arts de la Rue - Présentation

97/396 - Faubourg des Musiques - Convention avec la Maison de Quartier Concorde.

Adoptés

97/397 - Faubourg des Musiques - Convention avec le Kaméléon.

M. LESERRE - Monsieur le Maire, je vais faire très court, je n'ai pas l'intention de faire un numéro, comme vous le disiez de façon un peu désobligeante tout à l'heure. j'essaie simplement de m'intéresser aux dossiers et d'intervenir sur ceux qui me tiennent à coeur.

Concernant le Kaméléon, c'est la surprise parce que, ici, évidemment, les conventions qui sont passées ce soir avec le Kaméléon sont intéressantes. Mais c'est la surprise parce que, il y a deux ans, on nous avait demandé que la Ville puisse garantir un emprunt du Kaméléon de 200 000 F.«afin d'apurer les comptes» -j'ai repris les termes de la délibération- à l'époque, il n'y avait pas de convention passé avec le Kaméléon.

Les cafés musiques qui sont un label, je crois, inventé depuis 1991 et qui s'étendent sur le territoire, ont un triple objectif : un objectif culturel, un objectif social et un objectif économique. C'est une expérience unique dans le secteur culturel non marchand et c'est une expérience qu'il faut évidemment poursuivre et soutenir.

Mais on apprend en même temps par la presse que le Kaméléon est en voie littéralement de mort. Je suis donc surpris de voir que l'on signe une convention avec un café musique, qui doit exister, qui doit être soutenu, mais dont on apprend par la presse qu'il risque de ne plus exister dans les mois qui viennent.

Je demande simplement ce soir un petit éclaircissement sur ce café musique. Merci.

.../...

Monsieur le Maire - M. BROCHEN.

M. BROCHEN - Monsieur le Maire, Monsieur LESERRE ne fait pas un numéro mais il pose un problème qui n'a rien à voir avec la convention qui vous est soumise puisque cette convention -et je le remercie de me donner l'occasion d'en souligner l'intérêt- s'inscrit dans le projet culturel des quartiers initié par le précédent Ministre de la Culture et auquel la Ville de Lille a souscrit en proposant, à votre initiative, Monsieur le Maire, et à celle de Madame Martine AUBRY, de choisir le quartier du Faubourg de Béthune, quartier prioritaire, pour initier un projet de développement de l'écoute et des pratiques musicales, projet qui s'intitule "le Faubourg des Musiques", projet dont nous avons eu le plaisir de constater, après une première année d'exercice, à l'occasion de la Fête de la Musique, la qualité de cette opération.

Avec les deux salariés recrutés qui ont travaillé avec les enfants des écoles, en étroite partenariat avec l'Education Nationale, avec les écoles de ce quartier particulièrement défavorisé, ces enfants ont pu présenter au Théâtre Sébastopol, pour la Fête de la Musique, un spectacle dont tous, enseignants, parents et toutes les personnes qui étaient présentes, ont souligné la qualité quasi-professionnelle.

La convention qui est proposée avec le Kaméléon s'inscrit dans ce projet du Faubourg des Musiques où il participe à la formation, à l'initiation à l'écoute et aux pratiques musicales et notamment aux pratiques de batterie et de ce type de musique, en offrant le lieu qu'il exploite.

J'ai lu comme Monsieur LESERRE les difficultés du Kaméléon dont la presse s'est fait l'écho tout récemment. Il faut rappeler que le Kaméléon est à la fois une structure associative et une structure commerciale, que la structure associative a été encouragée par le Ministère de la Culture depuis de nombreuses années, que la Ville n'y participe que pour une faible part, mais y participe volontairement car ce projet est tout à fait intéressant.

La participation de la Ville, en ce qui concerne la délégation dont j'ai la responsabilité, était de 35 000 F l'année dernière mais toutes délégations confondues puisque d'autres délégations y participent, la participation de la Ville était de l'ordre de 70 000 F.

Le Kaméléon, structure commerciale, connaît effectivement de graves difficultés d'équilibre, mais ces difficultés concernent au premier chef l'Etat qui est le premier initiateur de ce projet, et puis les autres partenaires, la Région et la Ville. C'est dans ce cadre là que la ville a été appelée au secours il y a deux ans pour une aide ponctuelle à l'équilibre du budget de l'association du Kaméléon et qu'elle y a répondu.

Nous répondrons de la même manière pour tenter que ce lieu perdure et qu'en tout cas la convention qui est prévue jusqu'en 1998 puisse voir le jour.

Je termine simplement pour dire que ce projet culturel de quartier Faubourg des Musiques, parmi les 29 villes sélectionnées, est probablement le seul qui est assuré d'une certaine pérennité et dont on s'aperçoit aujourd'hui, après une première année, de l'intérêt et de l'impact qu'il a dans le quartier.

Je dois dire que ce projet se fait en étroite liaison avec la mairie de quartier, avec Martine FILLEUL, et que le parrain de ce projet, Jean-Claude CASADESUS, qui donne sa caution musicale, a été avec nous totalement convaincu de l'intérêt de ce projet qui se renouvelle pour une année maintenant, avec un projet encore plus ambitieux dont nous vous parlerons dans les semaines prochaines ou dans les mois prochains.

.../...

Monsieur le Maire - Très bien.

Ceux qui sont d'accord pour adopter cette délibération le manifestent en levant la main.

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Unanimité. Parfait.

97/398 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés DANSE A LILLE

Adopté

Il faut accélérer un petit peu. Le Parti Socialiste a parlé pendant 38 minutes, l'Opposition 33 minutes, le Front National 13 minutes, le P.C. 3 minutes... cela est tout à fait exceptionnel ...

(rires)

Personnalités, 7 minutes.

M. KANNER.

Chemise n°16

ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur KANNER
Adjoint au Maire

97/399 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

97/400 - Représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration d'O.S.L.O. - Versement de la cotisation d'adhésion à l'O.S.L.O.

97/401 - Subvention exceptionnelle au C.A.L. P.A.C.T. de Lille - Création de logements d'urgence.

97/402 - Signature de l'avenant n°1 à la convention relative à la transformation du F.A.I.L. O.S.L.O. en Fonds Local du F.S.L. - Réabondement du Fonds Local - Participation financière de la Ville.

97/403 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

97/404 - Procédure de pilotage des Organismes satellites ou associés - OSLO.

Adoptés

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

97/405 - Perspectives de Lille-Sud.

M. KANNER - Monsieur le Maire, Monsieur FLORENCE me donne son temps de parole... mais rassurez-vous, je serai très bref sur les commentaires relatifs à la délibération 97/405, délibération promise, Monsieur le Maire, chers collègues, puisque nous devons faire un point d'étape au Conseil du mois de juin sur la situation de Lille-Sud en matière d'animation.

.../...

Je me permettrai de vous rappeler qu'il y a un an, nous connaissions une situation assez pénible, voire dramatique, puisque la Salle des Jeunes de Lille-Sud avait été incendiée par quelques voyous, aujourd'hui poursuivis. Nous nous interrogeons les uns les autres sur l'avenir dans ce quartier.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec l'aide de Monsieur Jean-Claude SABRE, Président du Conseil de quartier, avec celle de Monsieur Jean-Pascal REUX, délégué à l'animation, et de nombreux autres collègues qui m'ont aidé dans ce dossier, je peux vous dire que l'action sociale collective a été maintenue depuis cette période sur le quartier de Lille-Sud.

Je dirai même que nous avons réussi à développer un nouveau concept d'animation par la mise en place de missions thématiques sur le quartier, la presse s'en est fait récemment l'écho, et nous étions sur le quartier samedi après-midi pour constater les évolutions positives en l'espèce.

Avec l'aide de partenaires associatifs, la Fédération Régionale Léo Lagrange pour la partie jeunesse, les Francas pour l'enfance et l'association Grandir pour la petite enfance, nous avons maintenu malgré tout un service de proximité au profit de l'ensemble de la population en 1996 et jusqu'à aujourd'hui.

Le rapport d'étape, voilà ce qui m'amène à prendre la parole aujourd'hui, car plus qu'un constat de réalisation, Monsieur le Maire, il s'agit pour nous aujourd'hui de dresser des perspectives d'avenir.

Et nous avons expérimenté effectivement de nouveaux modes de fonctionnement, aussi bien avec nos partenaires associatifs qu'avec nos partenaires institutionnels, je tiens à le préciser, notamment la Caisse d'Allocations Familiales, le Fonds d'Action Sociale, la Direction Régionale Jeunesse et Sports ou encore le Conseil Général qui nous ont aidés à élaborer un concept moderne de l'action sociale collective sur le quartier de Lille-Sud.

Ce rapport d'étape, mes chers collègues, me permet d'annoncer plusieurs confirmations.

Le maintien d'une mission thématique jeunesse, conventionnée avec la Fédération Régionale Léo Lagrange, et pour trois ans.

Le maintien d'une mission thématique enfance conventionnée avec l'Association Départementale des Francas, toujours pour la même durée, et une mission thématique petite enfance avec l'association Grandir.

Dans le même temps, nous avons créé différents comités de pilotage et de réflexion avec nos partenaires institutionnels, dans un but qui est simple, c'est de responsabiliser les acteurs. Monsieur le Maire, vous avez employé cette expression de responsabilisation samedi dernier. Je crois que nous partageons tous votre souci. Il s'agit pour nous d'avoir des partenaires qui ont des objectifs bien définis, au travers des financements bien sûr, mais aussi au travers du message politique qui doit être le nôtre sur le quartier de Lille-Sud.

Le service à la population a été maintenu, il se développe, mais, il faut le dire, nous avons encore des secteurs qui sont aujourd'hui, sinon en friche, en tout cas, dans une situation qui n'est pas satisfaisante.

Je voudrais évoquer en particulier le secteur de la famille qui mérite de notre part une attention plus soutenue et le secteur en général des adultes et de l'intergénérationnel qui méritera aussi un approfondissement de notre intervention sur le quartier de Lille-Sud.

.../...

Néanmoins, depuis 1996, nous avons pris toutes nos responsabilités en favorisant un nouveau fonctionnement sur le quartier.

Encore une fois, votre venue, Monsieur le Maire, sur le quartier samedi dernier a été une confirmation mais aussi un soutien pour l'ensemble de ceux qui font vivre ce quartier dans le domaine de l'animation collective.

Nous souhaitons, à la fin de ce premier semestre 1997, aller encore plus loin. La tâche n'est pas terminée. Nous sommes néanmoins optimistes parce que, dans ce quartier de 25 000 habitants, peuplé de beaucoup de jeunes et qui est confronté à un taux de chômage au-dessus de la moyenne, nous le savons, nous pensons que le discours de la responsabilisation et le discours permettant à chacun de trouver sa place sur ce quartier, y compris sur un plan territorial, est un discours qui commence manifestement à être compris.

Il nous reste donc à négocier, à expérimenter, à pérenniser les interventions qui ont été les nôtres depuis cette période difficile d'avril et des mois qui ont suivi en 1996.

Je pense pouvoir vous dire, mes chers collègues, qu'aujourd'hui il y a une sorte de petite révolution dans les mentalités, y compris dans la tête des financeurs qui acceptent de mener un projet d'animation qui dépasse le cadre classique que nous avons connu jusqu'à présent.

J'espère que demain, en tout cas pour 1998, après une réflexion qui se prolongera tout au long du second semestre 1997, nous amènerons à ce quartier les services, tant en moyens de fonctionnement qu'en bâtiments, qu'il mérite pour ce qui est une véritable ville moyenne et qui est un quartier cher à nos coeurs.

Monsieur le Maire - Merci.

Ce rapport, tout le monde est d'accord pour le voter ? Adopté.

M. PARGNEAUX vous avez un film à projeter.

Chemise n°19

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX
Adjoint au Maire

97/410 - L'Arbre en Ville

97/411 - Le Plan de Fleurissement Pluriannuel.

Adoptés

97/412 - Promenade du Maire et du Préfet - Présentation du projet.

Adopté (voir discussions infra)

.../...

97/413 - Aménagement de la Plaine Winston Churchill - Mise en œuvre d'un dispositif de type Chantier Ecole - Poursuite de l'action - 3ème tranche de travaux.

97/414 - Opération "Verdissons nos Murs" - Subventions.

97/415 - Animation et gestion du Jardin Ecologique - Convention avec l'association dénommée "Maison de Quartier Centre Social/Godeleine Petit".

97/416 Etude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif Ecogardes sur un périmètre urbain englobant le territoire de la Ville de Lille - Demande de subvention.

97/418 - Développement de la Ferme Pédagogique Marcel Dhenin - Convention avec l'Association Animavia - Subvention.

97/419 - Raid Nature de Lille - Subvention à l'Association Sports-Loisirs-Aventure-Raid-Nature.

97/420 - Ferme Pédagogique Marcel Dhenin - Tarif.

Adoptés

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

97/421 - 20ème Anniversaire de la Maison de la Nature et de l'Environnement - Versement d'une subvention à l'OGLANEL.

Adopté

M. PARGNEAUX - Oui, Monsieur le Maire, vous avez souhaité que notre Conseil Municipal épouse la modernité, donc, quelques minutes de film.

(projection du film)

Monsieur le Maire - M. DECOCQ, vous posez votre question.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, ce n'est pas une question, c'est une réflexion. Ce projet, et notamment le dernier qu'on vient de voir, la Promenade du Maire et du Préfet, est un très beau projet mais si je ne faisais pas la remarque, je crois qu'on nous en voudrait, à nous, tous les Conseillers Municipaux.

Ce beau projet de Monsieur PARGNEAUX, il faut l'encourager, le soutenir mais il faut savoir que, actuellement, il se développe partiellement par la Porte de Gand, par l'Avenue du Peuple Belge, par le Jardin Ecologique, par une bonne partie du quartier, une prostitution, et une prostitution des plus sauvages, ce n'est pas la prostitution, hélas, pittoresque d'avant-guerre, c'est une prostitution dure, liée à la toxicomanie, et qui se développe dans une ambiance de violence des dealers, des proxénètes.

Le projet de Gilles PARGNEAUX est intéressant parce qu'il est un élément tactique d'une stratégie générale qu'il faut avoir. Il est un élément tactique d'occupation de l'espace et de réoccupation d'un espace, avec un usage de promenade.

.../...

Mais ce projet doit être accompagné d'un autre élément tactique qui est un élément de sécurisation. Il faut, Monsieur le Maire, manifester là une volonté politique d'union de tous, avec le Préfet de Police d'Etat, parce qu'il y a là un enjeu qui est double. Tout à l'heure, on parlait des halles, de la rue Masséna. Il y a l'enjeu de citoyenneté vis-à-vis des riverains, qui n'en peuvent plus là aussi.

Et puis surtout j'ai entendu toute la soirée parler de l'avenir de Lille. Très sincèrement, je crois que Lille restera toujours Lille, une formidable ville. Bernard ROMAN parlait d'Euralille, vous Monsieur le Maire, vous parliez du Palais des Beaux-Arts, mon collègue BIENVENU s'inquiétait de la rue de Béthune. Je crois que la rue de Béthune est bien fortifiée, elle a de l'avenir, malgré le succès économique que je souhaite aux cinémas périphériques, ils ne remplaceront jamais l'âme de la rue de Béthune.

Mais si on veut que Lille reste fidèle à elle-même, à ce que vous souhaitez pour elle et à ce que nous souhaitons pour cette ville, je pense que là il faut réagir.

Je ne dis pas que rien n'est fait. Je suis d'accord avec vous quand vous dites que les polices administratives du Maire sont bien limitées et qu'il faut sans doute les moderniser.

Il n'empêche qu'il y a là moins d'état d'âme à avoir et qu'il y a des signes forts à faire. Nous ne sommes pas n'importe où, vous n'êtes pas n'importe qui. Tout à l'heure, il y avait Madame AUBRY, Ministre de la République, des Députés. Ici tout de même, on ne doit pas être désarmé à ce point-là et en tout cas ne pas manifester que l'on soit désarmé comme cela.

J'ai écrit au Préfet de Police pour demander à être reçu. Je le fais simplement pour manifester un intérêt en tant qu'élus de base mais je mesure parfaitement l'inanité de cette démarche. Cela ne sert à rien de la faire seul. Il faut faire seul. Il faut faire une démarche commune.

Pourquoi ne pas créer une réflexion commune entre les pouvoirs de Police du Maire, les pouvoirs de Police du Préfet, le conseil de quartier qui s'en est ému au mois d'avril. J'ai lu un document complet sur cette question, parfaitement documenté. Ils savent parfaitement de quoi ils parlent. Il faut également les associer à cette démarche.

Voilà. Je voulais dire à la fois que le projet de Monsieur PARGNEAUX est un beau projet, qu'il est un élément tactique, mais qu'il doit se développer dans une stratégie de reconquête urbaine.

Monsieur le Maire - M. PARGNEAUX, je crois que nous n'allons pas faire un exposé maintenant. Cela rejoint les problèmes de sécurité dont on a parlé tout à l'heure.

En ce qui concerne les nomades, je suis persuadé qu'il faut obliger les Maires en périphérie à avoir un terrain, ensuite assigner les nomades aux terrains qui seront dans ces différentes villes. S'il y avait une volonté, on y participerait. Cela ne peut être bien entendu que la volonté du Préfet, qui doit appliquer la loi de la République mais ne le fait pas.

Quand vous voyez qu'à chaque fois que des caravanes arrivent dans la ville, on oblige les services municipaux à relever les numéros des voitures, il faut ensuite une décision du Tribunal Administratif qui prend quelques jours. Pendant ce temps-là, ils ont changé les numéros etc. Par conséquent, le jugement qui porte sur les numéros des premières voitures ne correspond plus. Enfin, c'est KAFKA, ce n'est pas croyable ! Que l'on soumette la vie française à des bizarreries de ce genre ...

Mais cela, on pourrait le faire, seulement, la volonté n'existe pas toujours. Pendant des années, on demandait aux C.R.S. de Lambersart d'intervenir. Chaque année, ils intervenaient au moins 4 ou 5 fois et nous étions maîtres du terrain. Maintenant, nous finirons par ne plus être maîtres du terrain avec des voitures partout.

.../...

Chaque fois que je m'exprime aussi durement, je reçois des lettres d'âmes sensibles qui disent que les nomades sont des français. Bien sûr, ce sont des Français ! Mais les Lillois aussi sont des Français.

Je n'ai pas l'habitude de m'exprimer comme cela. Je rencontre d'ailleurs les différents chefs des nomades tous les 1er novembre.

Mais il y a des règles. Qu'ils respectent ces règles ! Et qu'on les fasse respecter pour tout le monde. Moi, j'en ai assez de régler les problèmes de stationnement pour les uns et puis finalement d'être devant un désastre en ce qui concerne les autres. Cela ne continuera pas. Je verrai le Ministre lui-même. Il y a la loi. Et le Conseil Général ne fait pas suffisamment dans cette affaire. C'est lui qui doit faire la répartition des nomades dans le département et établir la carte du département. Il y a une démission générale vis-à-vis des problèmes d'autorité. On pense que dès qu'il y a des problèmes d'autorité, c'est maltraiter le voisin. Non, l'autorité, c'est de créer des règles et de les faire appliquer pour que chacun soit à sa place et puisse vivre tranquillement.

Eh bien, sur un certain nombre de plans, il y a des dérèglements.

Alors, vous parlez des prostituées. C'est la misère aussi. Vous me demandez d'endiguer, je ne dirai pas ce flot, de ces malheureuses filles, mais ce n'est pas simple.

Que voulez-vous que la Police Municipale fasse ? Elle ne peut pas vraiment intervenir. Par conséquent, cela ne peut être que la Police Nationale. Et quoi faire ?

Là, c'est la misère. Pour les garçons, la misère se traduit par la violence, pour les femmes, cela se traduit par cette forme de prostitution parce qu'elles sont toutes droguées, malades, c'est terrible.

Monsieur BROCHEN. Monsieur le bâtonnier, apportez-nous votre éclairage.

M. BROCHEN - Monsieur le Maire, je voulais juste faire une réflexion. Je pense que Monsieur le Professeur DEMAILLE pourrait mieux que moi dire le travail que le Conseil de Prévention de la Délinquance fait, notamment avec l'Association le Nid, pour lutter contre la prostitution et le proxénétisme.

Il faut rappeler que l'Association le Nid a fait un de ses mots d'ordre du rappel que la prostitution est une forme d'esclavage. Et je voudrais m'indigner que l'on puisse parler du côté folklorique ou sympathique de la prostitution d'avant-guerre. C'était un esclavage avant-guerre comme aujourd'hui.

(applaudissements)

M. DECOCQ - C'est facile de réagir par un bon mot. J'avoue que ce n'était pas un mot adroit mais cela n'a rien à voir évidemment. Je suis d'accord avec vous, Maître BROCHEN. Mais unissons-nous comme je vous le propose pour régler le problème ! Au lieu de me critiquer !

Monsieur le Maire - Ecoutez. Monsieur PARGNEAUX, les fleurs, les arbres, etc. c'est sur ce sujet que vous devez voter.

Tout le monde est d'accord avec le rapport de Monsieur PARGNEAUX ? Il est adopté à l'unanimité.

.../...

M. RICHIR souhaite intervenir sur un dossier de M. DEMAILLE. On fait vite, M. RICHIR.

Chemise n°20

SANTE PUBLIQUE - LUTTE CONTRE
LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE
Adjoint au Maire

97/422 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Santé.

Adopté

97/423 - Adhésion de la Ville au Réseau Français des Villes-Santé.

M. RICHIR - La délibération 97/423 nous propose l'adhésion de la Ville de Lille au Réseau Français des Villes Santé.

Nous ne pouvons qu'approuver cette adhésion. Le Réseau Français des Villes Santé a fait ses preuves, il a produit un certain nombre de travaux extrêmement importants.

Ceci étant, je vois que la délibération nous propose de monter une démarche de santé publique beaucoup plus élaborée sous l'angle de la santé communautaire. Je voudrais dire qu'il serait toutefois paradoxal, au moment où on va avoir cette démarche tout à fait intéressante, de continuer à avoir, en revanche, un service d'hygiène municipal quasiment inexistant alors même que nous sommes à une époque où les villes modernes doivent avoir des services d'hygiène tout à fait solides et bien charpentés.

De plus en plus de villes ont maintenant un médecin inspecteur d'hygiène municipal, ont une véritable équipe, en particulier pour les problèmes de salubrité qui se posent dans de nombreux lieux. Je suis toujours frappé de constater par exemple que les nombreuses familles qui ont des problèmes de salubrité dans leurs logements ont les pires difficultés à obtenir des réponses appropriées.

Donc, je suis tout à fait d'accord pour cette adhésion mais il me semble que, par ailleurs et parallèlement à cette démarche de santé communautaire, il conviendrait de muscler la politique en matière d'hygiène municipale et de salubrité.

C'était une simple remarque complémentaire de la proposition que nous acceptons.

Monsieur le Maire - M. DEMAILLE.

M. DEMAILLE - Je suis tout à fait d'accord avec la proposition et les commentaires de Monsieur RICHIR, aussi bien en ce qui concerne le réseau de villes santé que les médecins inspecteurs d'hygiène et leur nécessité dans le cadre d'un service de santé publique, que vous avez l'intention de développer. Cette adhésion au réseau des villes santé est en effet un souhait très fort de votre part.

Monsieur le Maire - La ville n'a pas la compétence santé mais un certain nombre de villes se sont emparées de ce problème, ont créé des Comités Santé. Il y a un comité sur le plan national. Et tous les Ministres de la Santé ont reçu des délégations municipales de ce Comité National Santé, issues des villes, et en particulier de la ville de Rennes.

Cela manquait à Lille. Jamais on n'a créé une Délégation Santé. Il y en a maintenant une. On va armer cette Délégation Santé et participer à un réseau de villes qui nous aidera aussi à voir ce que l'on fait ailleurs et ce que l'on peut faire chez nous.

.../...

Vous êtes d'accord pour approuver cette délibération ? (oui) Je vous remercie.

97/424 - Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord - Subvention.

97/425 - Association Compagnie "Trac'N'Art Théâtre" - Subvention de la Ville.

97/426 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention et Lutte contre la Toxicomanie - Programme 1997 - Subventions de la Ville - 1 ère répartition.

Adoptés

RECHERCHE

97/427 - Délégation Nord-Pas-de-Calais Picardie du CNRS - Implantation dans l'opération d'aménagement de Souham - Fonds de concours de la Ville.

Adopté

Mme CAPON.

Chemise n°21

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON
Adjoint au Maire

97/429 - Désaffectation partielle de l'école maternelle Ronsard, 11 rue de l'Asie - Décision.

97/430 - Désaffectation de l'école GUYNEMER-BOUCHER, 58 rue Mermoz - Décision

97/431 - Soutien scolaire dans les Zones d'Education Prioritaire et intervention dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires - Personnel enseignant - Application des nouveaux taux horaires de rémunération.

97/432 - Aménagement des rythmes scolaires (ARS) - Site pilote - Convention d'occupation de locaux.

97/433 - Aménagement des rythmes scolaires (ARS) - Site pilote - Prolongation de l'expérience.

97/434 - Classes d'environnement - Reconduction - Financement - Convention avec les Associations - Année scolaire 1997/1998.

97/435 - Ecoles primaires et maternelles ZEP - Jouets de Noël 1997 - Appel d'offres.

97/436 - Travaux de sécurité dans les écoles - 1er tranche - Demande de subvention de l'Etat.

Adoptés

Mme CAPON - Monsieur le Maire, nous avons fait réaliser une vidéo en cette fin d'année scolaire pour vous rendre compte de l'expérience de notre site pilote de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant. Il y a beaucoup d'images aujourd'hui.

.../...

Monsieur le Maire - Est-ce qu'il n'est pas trop tard ?

Mme CAPON - Il y en a pour dix minutes.

Monsieur le Maire - Vous y tenez. Très bien. On aura fait le tour de la ville et de ses problèmes. Les rythmes scolaires. Remarquez que c'est une décision importante, nouvelle, que toutes les villes n'y participent pas. Bref. C'est quelque chose de tout à fait nouveau et qui engage d'ailleurs pas mal d'argent. C'est un projet qui est discuté.

(projection du film)

(applaudissements)

Monsieur le Maire - Très bien. Cela valait la peine...

Je voudrais remercier le personnel enseignant et remercier les Francas et tous ceux qui sont autour de cet aménagement des rythmes scolaires.

Mais vous voyez ce que cela coûte pour une école. Quand vous pensez à l'avenir... Problèmes de l'emploi, etc. Vous imaginez, avec une société plus élaborée, entourant davantage les enfants, combien de personnes il faudrait employer dans les écoles autour de ces enfants.

On avance timidement parce que, comme cela a été dit, une école, c'est déjà beaucoup. S'il fallait le faire pour toutes les écoles de Lille ... Mais on voit bien que ces enfants ne se bousculent pas, ils vont à leurs activités, ils sont intéressés. C'est vraiment une école d'anticipation.

C'est bien, avant les vacances, d'avoir eu cette vision. Cela nous fait réfléchir aussi sur l'école de l'avenir et sur les moyens qu'elle nécessitera.

Alors, il est trop tard pour aller plus loin.

Je vous en prie, Madame BAERT. Mais pressons-nous quand même. Ne faites pas toute une intervention.

Mme BAERT - Non, c'est très court.

L'A.R.S. est un projet que nous souhaitons voir s'ancrer à Moulins et se développer aussi dans d'autres quartiers. Nous l'avions d'ailleurs inscrit dans notre programme de 1995 et la richesse des contenus proposés aux enfants dont nous avons eu un aperçu très développé dans le film et dans le journal réalisé par les enfants qui vient de nous être remis permet à chacun de prendre davantage conscience de l'intérêt d'un tel projet.

Il faudra aussi, après une année de fonctionnement, en faire l'évaluation la plus complète possible, auprès des enfants bien sûr mais aussi des enseignants, des parents et des animateurs. Cette évaluation que nous souhaitons positive permettra de conforter le développement de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et donc de favoriser un engagement plus fort de la Ville pour d'autres enfants dans d'autres quartiers.

Rappelons qu'actuellement 350 enfants sont concernés, soit environ 2 % seulement des enfants lillois scolarisés. Merci.

.../...

Monsieur le Maire - Voilà. Le rapport est adopté ? (oui) Je vous remercie.

Mme CAPON - Monsieur le Maire, une phrase simplement.

Il est beaucoup trop tôt pour évaluer précisément l'expérience, il faudra au moins trois ans, et des dispositifs d'évaluation sont mis en place à tous les niveaux.

Je vous donnerai les évaluations plus tard.

Monsieur le Maire - Moi, en tout cas, je me suis engagé. C'est le Gouvernement précédent qui avait lancé cela mais c'est une vieille idée. Nous avons participé sur le plan national avec Ariane CAPON et d'autres. Je pense qu'il y a dans la salle des membres du corps enseignant, des Inspecteurs, etc. qui y ont participé aussi.

C'est l'anticipation de l'avenir. Cela pose beaucoup de problèmes et je crois qu'il faut garder cela à titre expérimental parce que, même si nous ne le faisons que dans une école comme maintenant, nous avons là un centre expérimental. Cela fait réfléchir les enseignants et tout ce qu'il peut y avoir de traditionnel se met en mouvement. On peut espérer qu'on aura progressivement les moyens de pouvoir étendre cette expérience à d'autres écoles.

C'est une bonne chose et tous ceux qui y sont impliqués participent finalement à un travail expérimental de très grande qualité et, je l'espère, d'avenir.

Nous passons aux dossiers de M. ROUGERIE. M. RICHIR pose une question sur le 97/442.

Chemise n°22

POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE
Adjoint au Maire

97/437 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

Adopté

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

97/438 - Stationnement sur voirie - Approbation des comptes-rendus technique et financier - Année 1996.

97/439 - Parking du Nouveau Siècle - Approbation des comptes-rendus technique et financier - Année 1996.

97/440 - Parking des Tanneurs - Approbation des comptes-rendus technique et financier - Année 1996.

97/441 - Gardiennage des parcs d'échange - Approbation du compte-rendu pour l'année 1996.

Adoptés

97/442 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés S.A.E.M.L. SORELI

.../...

M. RICHIR - C'est simplement sur la procédure de pilotage des organismes satellites, et en particulier sur le dossier de la S.O.R.E.L.I.

Nous nous abstenons sur ce dossier dont nous avons pris connaissance des éléments mais, ainsi que je le disais tout à l'heure concernant les opérations de concession d'aménagement sur Lille-Sud, nous restons quand même très interrogatifs sur le devenir de cette structure, tel que l'écrit d'ailleurs ce rapport qui indique bien que «la perte sur l'activité d'aménagement s'accroît et que la question du maintien de ces activités se pose».

Il nous semble donc que nous soyons, pour la S.O.R.E.L.I., à la croisée des chemins en ce qui concerne l'activité d'aménagement. Le dossier que j'avais évoqué tout à l'heure le confirmait. Raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce dossier.

Monsieur le Maire - M. ROUGERIE, pas d'observations ?

M. ROUGERIE - D'abord, il ne s'agit pas d'une délibération mais d'une information au Conseil Municipal. Tous les organismes satellites de la Ville, une soixantaine environ, présenteront, par un élu désigné, ces bilans régulièrement et de façon annuelle. S.O.R.E.L.I. est le premier satellite qui présente donc cette information.

Je voudrais dire deux choses sur les remarques de Monsieur RICHIR.

La première chose c'est que S.O.R.E.L.I. est une S.E.M. qui se porte bien.

La deuxième chose c'est que la Ville et la Communauté Urbaine ont besoin d'un outil d'aménagement. Il peut arriver que ces actionnaires, la Ville et la Communauté Urbaine, demandent à S.O.R.E.L.I. de mettre en place des opérations d'aménagement nécessaires pour la ville qui peuvent être déficitaires et que la Ville couvre les déficits pour avoir la maîtrise de l'aménagement de sa commune.

Il me semble que c'est un objectif raisonnable.

Monsieur le Maire - Il faut bien voir que la S.O.R.E.L.I. maintenant a de plus en plus la tâche du stationnement et qu'elle le fait très bien.

Elle a gardé ses activités d'hier et elle les gardera. Mais c'est manifestement une société d'aménagement de poche pour la Ville, c'est-à-dire vraiment des aménagements qui s'intègrent tout à fait dans la politique que nous menons ici au niveau du Conseil Municipal.

Il n'est pas question de lui donner des grandes tâches, encore que ce soient des tâches importantes pour Lille.

C'est un outil qui est bien mené et qui très utile dans sa complémentarité.

Je lui ai demandé de se maintenir vraiment à cet aménagement urbain, très lié à la ville, et d'un autre côté de prendre des activités nouvelles de stationnement. Ils s'y sont convertis très facilement, et à la satisfaction générale. Je veux en remercier Pierre BOULIER qui en est le Directeur et vous dire que la S.O.R.E.L.I. est vraiment notre affaire à nous, Conseil Municipal, Lillois et Lilloises.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

M. de SAINTIGNON

Chemise n°24

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON
Adjoint au Maire

97/451 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Actions reconduites et actions nouvelles - Délégation "Emploi-Lutte contre la Précarité" - Participation de la Ville - Seconde répartition.

97/452 - Association "AC! Agir ensemble contre le chômage" - Aide au fonctionnement - Subvention.

97/453 - Mise en œuvre de la Mission Emploi-Formation et de l'Observatoire de l'Emploi, de l'Exclusion et de la Précarité - Aide au fonctionnement - Subvention de la Ville de Lille.

97/454 - Mise en œuvre du "Programme Emploi de Services" par la Mission Locale de Lille - Aide au fonctionnement - Subvention de la Ville de Lille.

97/455 - Programme "Emploi de Services" - Tableaux récapitulatifs des postes.

97/456 - Programme "Emploi de Services" - "Charte pour l'Emploi et le Travail" - Missions confiées au Centre Régional de la Consommation.

97/457 - Programme "Emploi de Services" - Participation au programme d'Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant.

Adoptés

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, je vous fais la proposition de reporter mon intervention, sur le fond, en début de Conseil Municipal si possible, à la rentrée de l'automne, d'autant plus que c'était une délicate attention à l'égard de Monsieur DECOCQ qui en avait fait la demande au dernier Conseil Municipal et qu'il n'est pas là à l'instant.

Je voulais simplement vous dire en un mot qu'après les belles choses que nous ont dites Dorothée, Jean-Louis, Gilles et Ariane, Le Plan Local d'Action pour l'Emploi, qui s'adresse aux plus démunis de notre ville, est parfaitement bien dans la ligne que nous avons décidée il y a un an.

Nous avons dit : premier objectif, deux Maisons de l'Emploi et de l'Insertion, c'est fait.

Nous avons dit : deuxième objectif, 3000 personnes en grandes difficultés reconduites à l'emploi. Nous sommes à deux ans à 1449 personnes, c'est-à-dire beaucoup plus rapide que le premier plan, en trois ans 1119 personnes.

Nous avons dit : concerter. La concertation est en place et nous aurons l'occasion à l'automne de discuter de l'ensemble du plan de l'observatoire.

Nous avons dit : emploi de services sous la conduite de Monsieur ROMAN et de Caroline CHARLES dans le précédent mandat. Ce sont 17 métiers de services aux personnes, de services aux entreprises, de services aux particuliers, dans une phase de qualification et de pérennisation.

Et puis nous avons dit : soutien de l'emploi. Martine AUBRY a eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises.

.../...

Je voulais donc simplement en un mot vous dire que j'étais bien satisfait -et j'en remercie toute l'équipe qui travaille avec moi- de conduire ce plan qui est non seulement innovant mais performant, et en tous les cas dans la ligne de ce que nous avons décidé ensemble.

Monsieur le Maire - Je remercie Pierre de SAINTIGNON. On l'inscrit par conséquent en tête pour le Conseil Municipal de rentrée.

Vous adoptez ses rapports ? Tout le monde est d'accord ? (oui) Merci.

M. REUX.

Chemise n°26

JEUNESSE - ANIMATION

Rapporteur : Monsieur REUX
Conseiller Municipal délégué

97/460 - Maison des Associations.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour

97/461 - Contrat de Ville 1997 - Investissement - Opérations retenues au titre de la Délégation Jeunesse Animation.

97/462 - Contrat de Ville - Quartier des Bois-Blancs - Modification de la localisation du Local Jeunes.

97/463 - Soutien à la Vie Associative - Attribution de subventions.

97/464 - Projets Jeunesse/Animation - Attribution de subventions.

97/465 - Accompagnement de projets de quartier - Subvention à l'Association Inter Proximité.

Adoptés

M. REUX - En à peine un mot, je voulais saisir l'occasion et l'opportunité d'une subvention à l'Association Roller Club de Lille de 20.000F dans la délibération 97/464 pour informer le Conseil et les Lillois que la Ville va installer une aire de «street» -ce sont les initiés qui le disent- pour les profanes que nous sommes tous ou presque, une aire de street, c'est un ensemble d'éléments pour permettre aux jeunes qui s'adonnent aux rollers, au skate board, etc. , de pouvoir évoluer, de pouvoir s'initier à des figures spectaculaires ou non, en toute sécurité, pour eux-mêmes bien sûr, pour les Lillois, les passants, mais aussi pour les installations de la Ville.

Nous allons l'installer de façon conservatoire entre le Parc Matisse et la Place François Mitterrand. En septembre, on fera le bilan de l'été avec les jeunes rollers et puis on décidera si on le laisse définitivement à cette place-là. Je crois que cela pourra également contribuer à l'animation du centre Euralille.

Juste encore un dernier mot pour remercier le Crédit Municipal et son Président délégué, Patrick KANNER , qui ont participé aux efforts d'investissement pour cette aire de street. Merci.

Monsieur le Maire - Très bien. Voilà une très bonne annonce et on vote le rapport.

.../...

Je remercie la presse qui est avec nous ce soir. Nous avons eu une réunion de 4 heures mais, avec tout ce qui se passe, dans une grande ville avec tout ce que nous entreprenons, avec la nécessité de rendre compte au Conseil Municipal de Lille, dans une très grande variété, ce soir cela a été un Conseil Municipal très varié C'est une séance qui me donne entièrement satisfaction.

Il faut quand même avoir un peu de temps pour toutes les activités de la Ville, pour s'écouter les uns les autres, et cette réunion du Conseil Municipal en a donné la représentation.

Je remercie les Conseillers de Quartiers qui sont avec nous.

Je remercie les Lilloises et les Lillois qui sont avec nous.

Je souhaite à tous de bonnes vacances. Ce soir un repas est prévu. Tous ceux qui sont là et qui nous ont accompagnés jusque-là peuvent descendre au sous-sol, on leur servira le repas.

La séance est levée.

(séance levée à 21h20)

